Le Groupe Partouche

Le Groupe Partouche a continué au cours de l'année 2000, ô combien symbolique, de bâtir son avenir. Cet avenir passe par la création de grands établissements, tels que le Pharaon à Lyon ou le futur Pasino d'Aix-en-Provence qui naîtra avec le nouveau siècle. Il passe aussi par l'amélioration permanente et générale de nos casinos, pour répondre dans l'esprit du Groupe Partouche, à l'attente de nos clients et amis. Nos efforts à l'étranger seront orientés vers la défense et l'illustration de notre philosophie.

Notre voie est la bonne, même si elle n'est pas la plus facile. Nous n'en changerons pas.

Chiffre d'affaires net consolidé

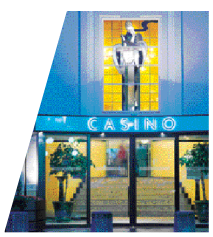
1,697

milliard de francs

Résultat net consolidé

211,8

millions de francs





Casino de Saint-Amand



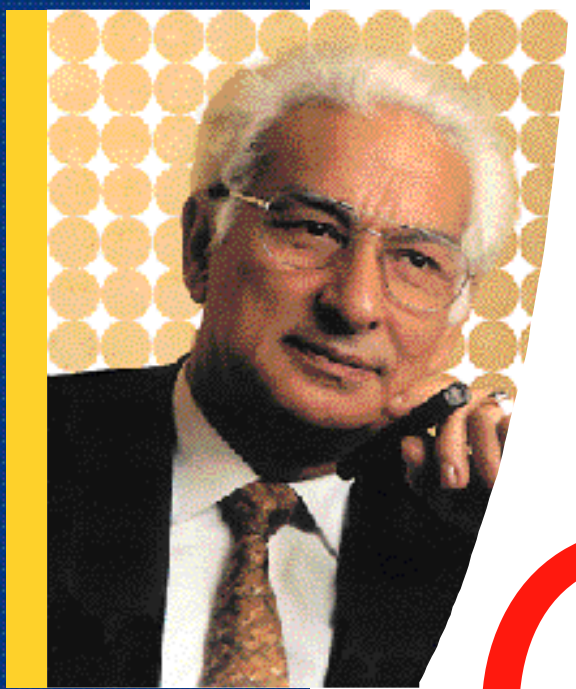
Casino Le Lyon Vert



Effectifs moyens

3 341

Message du Président du conseil



ISIDORE PARTOUCHE

Chers actionnaires, chers amis,

C'est avec satisfaction que j'observe que le Groupe Partouche s'est confirmé comme le premier opérateur de casinos en France.

L'année 2000, tournant symbolique pour l'humanité, s'est trouvée être également un vrai tournant dans la vie du groupe.

En effet, jamais année n'avait été aussi féconde en rachats , ouvertures , constructions de casinos,



Casino de Cabourg



Casino de Beaulieu



de Surveillance

embellissements et travaux de toutes sortes. Plus important encore le Groupe Partouche s'est vu confier pour la première fois dans l'histoire des casinos français, le casino d'une grande ville : Lyon.

En d'autres mots la capacité de réaction des équipes dirigeantes ainsi que leur esprit conquérant perpétuent l'esprit même du groupe que j'ai créé il y a presque 30 ans.

"Se dépasser
soi-même
est la seule course
qui ne finisse jamais !"



Casino de Forges-les-Eaux



Casino de Boulogne

Cette expansion a été insufflée par le Directoire, mais a été rendue possible, ne l'oublions pas, grâce à l'énergie et au dévouement de plus de 3000 collaborateurs qui œuvrent tous, et je les en remercie, pour faire de Groupe Partouche le symbole de la nouvelle génération du jeu, que nous voulons ouverte, positive, disponible et résolument tournée vers l'avenir...

Le Groupe Partouche a fait sienne cette phrase : "Se dépasser soi-même est la seule course qui ne finisse jamais !"

Nous continuerons sans relâche à respecter la confiance mais aussi l'amitié que nous témoignent nos actionnaires, nos clients et amis.

Je sais que 2001 verra le Groupe Partouche poursuivre son parcours dans ce métier que j'aime, en gardant ses valeurs, son éthique, ainsi que tout ce qui le caractérise pour le plus grand bonheur du Président du Conseil de Surveillance que, fièrement, je suis.

Isidore Partouche

Message du Président



Mesdames,

Messieurs,

Chers Actionnaires,

Au nom de l'ensemble des membres du Directoire, il me revient de vous entretenir des faits importants survenus au cours de l'exercice 1999-2000 et de tracer les perspectives de l'année en cours.

Tout d'abord, le Groupe Partouche a confirmé sa place de Leader en France, le Lyon Vert s'est maintenu au premier rang des 166 casinos français et les autres casinos du Groupe ont progressé dans le classement national.

Au cours de l'exercice passé, nous avons vu le nombre de nos casinos augmenter de 6 établissements et notre parc de machines à sous croître de 209 appareils.

Nous avons inauguré, avec fierté, le premier casino autorisé dans une grande ville française "Le Pharaon" à Lyon.

L'année écoulée a été exceptionnellement lourde en nouvelles exploitations, ce qui a pesé de manière significative mais sans surprise sur nos résultats. Dès le second semestre, après avoir identifié les facteurs ayant réduit notre rentabilité, la gestion rigoureuse du Groupe Partouche a permis de regagner deux points de résultat d'exploitation. Cette capacité à réagir et à arbitrer s'il y a lieu, montre notre détermination et notre pragmatisme.

Les perspectives du Groupe passeront cette année, par l'ouverture du Pasino d'Aix-en-Provence, nouveau concept imaginé par Isidore Partouche. Cet établissement accueille outre les salles de jeux, plusieurs restaurants à thème, une galerie marchande, une salle de spectacles de 2000 personnes et bénéficie d'un parking couvert de 500 places. Situé au cœur d'Aix-en-Provence, le Pasino profitera également de l'extraordinaire zone de

du Directoire

chalandise de l'agglomération marseillaise. En même temps, le casino Le Pharaon à Lyon devrait recevoir sa première dotation de machines à sous.

Le Palm Beach de Cannes devrait atteindre son équilibre grâce à son positionnement unique pour l'organisation d'évènements prestigieux et de congrès. Nous souhaitons pouvoir y transférer le Carlton Casino, ce qui recréerait un établissement d'exception sur la Côte d'Azur.

La création du seul casino du département du Lot à Alvignac est en cours d'examen.

A la Trinité-sur-Mer, nous demandons l'autorisation de réaliser un hôtel-casino répondant aux besoins de développement touristique de cette capitale de la Voile.

Toutes ces créations attestent de la capacité de développement du Groupe qui veillera au maintien de l'éthique et des valeurs fondamentales qui ont fait de Groupe Partouche le Leader de l'industrie des jeux en France.

Hubert Benhamou

" le Groupe Partouche s'est développé en conservant ses valeurs fondamentales "



Juan-Les-Pins - Eden Casino

Historique du Groupe



Dieppe



Berk

Palm Beach - Cannes

1973

Monsieur Isidore PARTOUCHE, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprend, avec l'aide de ses frères et sœurs, le casino de Saint-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale. Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales «familiales».

1976

Rachat à M. Lucien Barrière du casino du Touquet, qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

1982

Création du casino de Calais SA Le Touquet's).

1986

Acquisition du casino de Forges-les-Eaux, à 110 km de Paris, et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

1988

Rachat du casino de Dieppe. En même temps, et jusque-là, monsieur PARTOUCHE a principalement consacré ses efforts aux activités d'embouteillage et de distribution d'eaux de marques (Amanda, Arline à Franconville, Eau d'Alet-les-Bains, Source Lucheux, Source Baudour en Belgique), l'activité casino restant secondaire puisque les activités embouteillage d'eaux de source nécessitaient des investissements et mobilisaient, à l'époque, l'essentiel des ressources de financement du Groupe.

1989

Désengagement progressif de l'activité eaux en faveur du secteur casino. Ce choix stratégique a permis de réaffecter l'ensemble des ressources dégagées dans le développement accéléré du secteur casino. En 1989, les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

1991

Les casinos du Groupe Partouche bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous. Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du casino Lyon-Vert, à La Tour-de- Salvagny, et de ses filiales, les casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

1992

Le Groupe est choisi par les communes de Royat et de Chamalières pour rouvrir le casino de Royat. Pour accroître les liquidités du Groupe investies à Lyon, les casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne seront cédés en 1992.

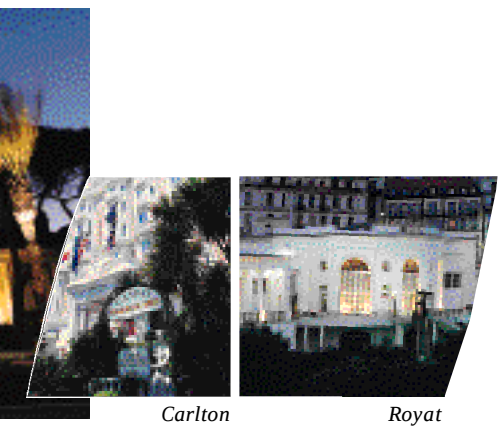
1994

Le Groupe Partouche prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre de la même année, il procède à l'acquisition du casino de Palavas.

1995

Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse, dont

Partouche



Carlton *Royat*

le groupe Boucau assume la gestion.
Le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris (code Sicovam 5354), afin de renforcer l'image du Groupe, de consolider les positions acquises en France et de lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.
En septembre 1995 est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke-Le-Zoute.

1996

Le Groupe Partouche rachète la participation minoritaire du groupe Générale des Eaux dans la société Fermière du casino municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette, et contrôle la société de l'hôtel Majestic et le Gray d'Albion à Cannes.
Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir, au Maroc.

1997

Acquisition de l'hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien-Garden Beach, cette opération assurant ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commercial du casino de Juan-les-Pins.

1998

En avril de cette année, le Groupe Partouche fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba. Son concept original de centre d'animation avec casino a vocation d'apporter à cette perle du Sud tunisien une palette de distractions s'adressant à tous les publics et répondant à l'attente de ses très nombreux visiteurs.
En juin 1998, le Groupe rachète au groupe anglais London Clubs International le Carlton Casino Club à Cannes.
Le 2 novembre 1998, le Groupe Partouche rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la société Cannes Balnéaires, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible cet établissement qui est resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.
Le 2 novembre 1998, la valeur Groupe Partouche SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, à l'époque, compartiment du règlement mensuel.

1999

Le 1er juillet, ouverture du Hilton de la Cité internationale de Lyon, qui accueillera le nouveau casino.
À l'étranger, axe prioritaire du développement du Groupe, le grand casino de San Roque en Andalousie, au pied de Gibraltar, a été inauguré le 23 juillet, et le casino du Hilton Bucarest a été créé et inauguré par le Groupe Partouche le 23 octobre.

2000

En octobre, Le Groupe Partouche prend une participation majoritaire dans la S F C qui exploite quatre casinos dont trois situés en Auvergne, et un sur la côte narbonnaise.
En février, rachat du Lydia à Port Barcarès, plage de Perpignan.
En avril, inauguration du premier casino dans une grande ville par le maire de Lyon, Monsieur Raymond Barre. A Aix-en-Provence, reprise de l'hôtel Aquabella puis de l'établissement thermal de la ville.

Le Métier

En France, les jeux autorisés sont les suivants :

Les jeux de table :

La roulette française, les roulettes anglaise et américaine, le black-jack, le baccara – chemin de fer et le trente et quarante (jeux de cartes) –, le craps (jeu de dés), la boule, le stud-poker de casino.

Les jeux automatiques :

Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ».
Le Groupe dispose d'un parc important de machines à sous (2 050 machines(o) au 31 octobre 1999 et 2 279 à ce jour).

Autres activités :

Outre ses activités de jeu, le Groupe Partouche réalise le reste de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration, qui sont considérées comme des activités complémentaires et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité, qui contribuent ainsi à sa fidélisation.

Le contexte réglementaire très strict

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 de l'ancien Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques.

La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.
Les autorisations d'ouverture sont accordées par le ministre de l'Intérieur avec avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après une enquête et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité ; celle-ci délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».
Une Commission nationale des jeux, composée de hauts fonctionnaires (14) et d'élus (5), est chargée d'examiner les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux.
Un arrêté du ministère de l'Intérieur fixe la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.
Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions de l'arrêté.
Les casinos ayant obtenu une autorisation doivent avoir un directeur et un comité de direction, qui sont responsables à titre personnel du respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.
Le directeur responsable et les membres du comité de direction doivent être, au préalable, agréés par le ministère de l'Intérieur. En cas de retrait de cet agrément, ils ne peuvent plus poursuivre leurs activités.
Un agrément est également donné pour l'embauche de l'ensemble du personnel des jeux, dont les membres doivent être titulaires d'une carte professionnelle.
Chaque jeu fait l'objet d'une réglementation très précise.

Les prélèvements fiscaux

Le tarif du prélèvement progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos est le suivant :

Produit brut des jeux				
10 %	jusqu'à	380 000 F		
15 %	de	380 001 F	à	750 000 F
25 %	de	750 001 F	à	2 220 000 F
35 %	de	2 220 001 F	à	4 125 000 F
45 %	de	4 125 001 F	à	6 875 000 F
55 %	de	6 875 001 F	à	20 625 000 F
60 %	de	20 625 001 F	à	34 375 000 F
65 %	de	34 375 001 F	à	48 125 000 F
70 %	de	48 125 001 F	à	61 875 000 F
80 %	au-delà de	61 875 000 F		

Ce barème progressif s'applique après abattement de 25 % sur le produit des jeux.

Les communes perçoivent un taux maximal de prélèvement de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Le total des prélèvements de l'État et de la commune ne peut dépasser 80 %, la part de la commune s'imputant, le cas échéant, sur celle de l'État.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier franc sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

Les machines à sous ont une obligation d'un taux de redistribution théorique légal de 85 % au minimum.

Les casinos bénéficient, pour les machines à sous, du phénomène du « glissement ». En effet, le prélèvement de l'État est calculé à partir du montant théorique que doit redistribuer la machine. Dans la pratique, la machine effectue une redistribution réelle légèrement inférieure à ce montant théorique, étant donné que les joueurs ne misent pas le maximum de pièces à chaque coup (paramètre pris en compte dans le calcul des taux de redistribution théorique).

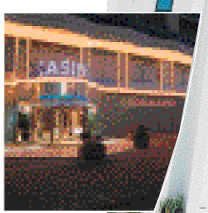
La différence entre le montant théorique et le montant réel est appelé « glissement » ; il constitue un montant qui ne subit pas le prélèvement et qui est donc acquis en totalité pour le casino, mais soumis à l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Les jeux, qui constituent l'essentiel de l'activité du Groupe Partouche SA, ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

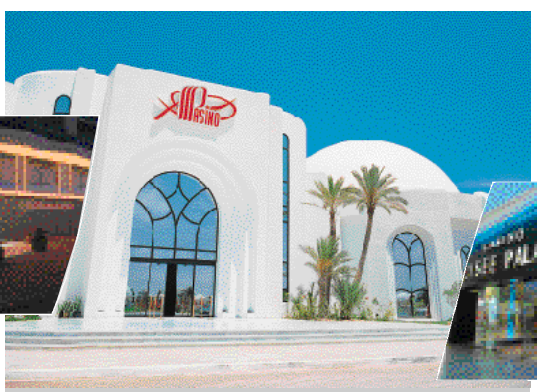
En 1996 a été mise à la charge des casinos la contribution au remboursement de la dette sociale (dite CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie, en 1997, par la contribution sociale généralisée (dite CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous. Cette CSG est portée, depuis janvier 1998, à 7,5 % et calculée désormais sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous.



Calais



Palavas



Pasino Djerba

Vichy

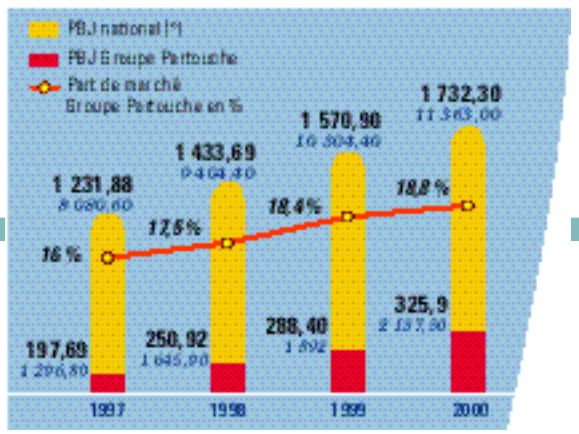


Saint-Galmier

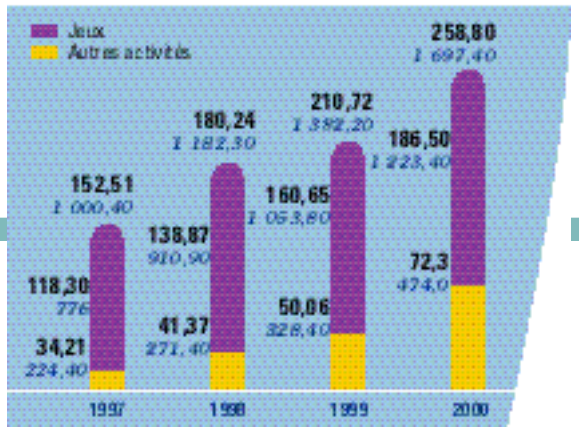
Chiffres-Clés

Activité

Produit brut des jeux (théorique)
en millions d'euros et de francs

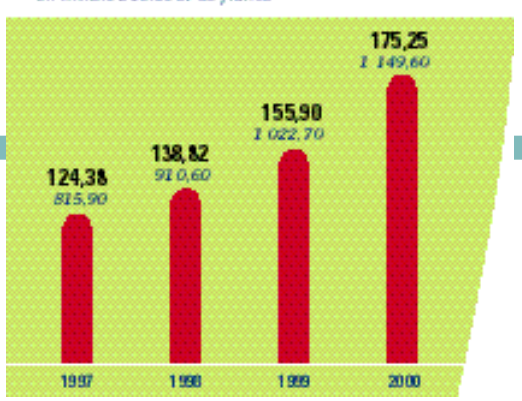


Chiffre d'affaires net consolidé
en millions d'euros et de francs



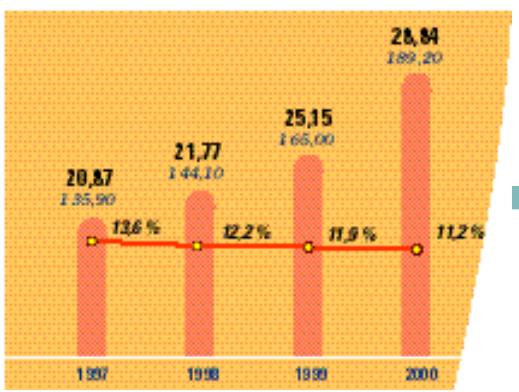
Structure financière

Fonds propres consolidés
en millions d'euros et de francs

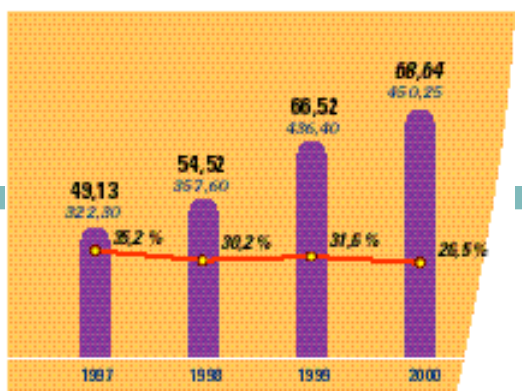


Rentabilité

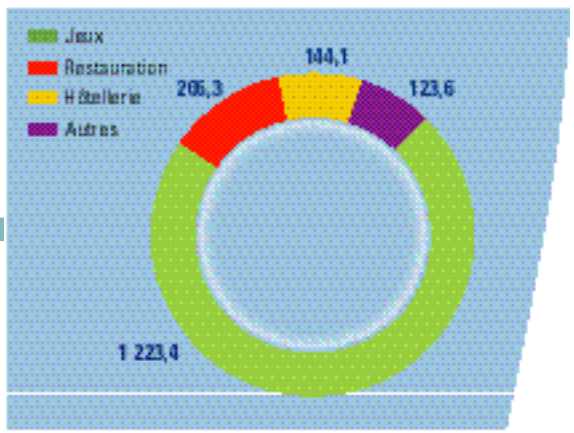
Résultat net consolidé part du Groupe
en millions d'euros et de francs
en % du chiffre d'affaires consolidé



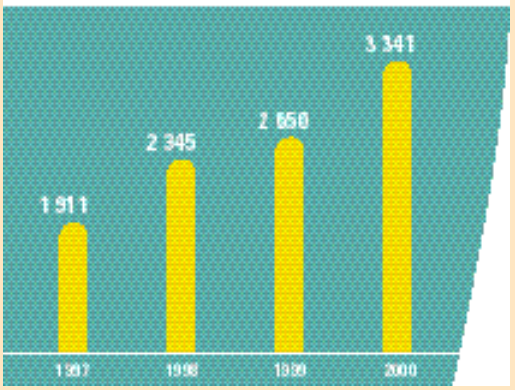
Marge d'exploitation
en millions d'euros et de francs
en % du chiffre d'affaires consolidé



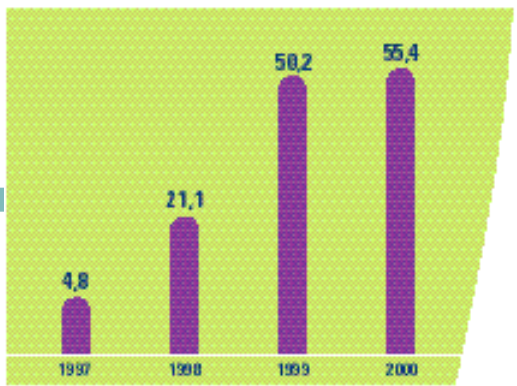
Chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité en millions de francs



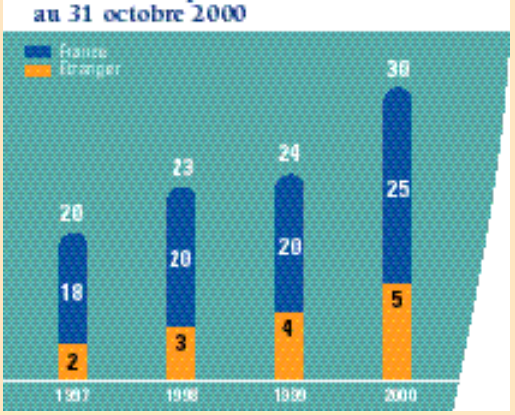
Effectifs du Groupe au 31 octobre 2000



Endettement net sur fonds propres en %

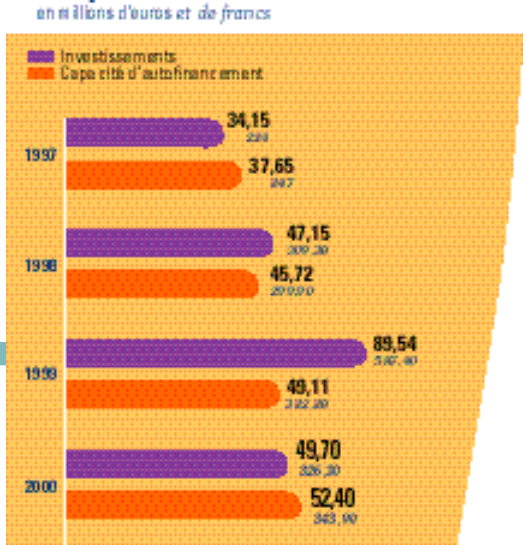


Casinos en exploitation au 31 octobre 2000

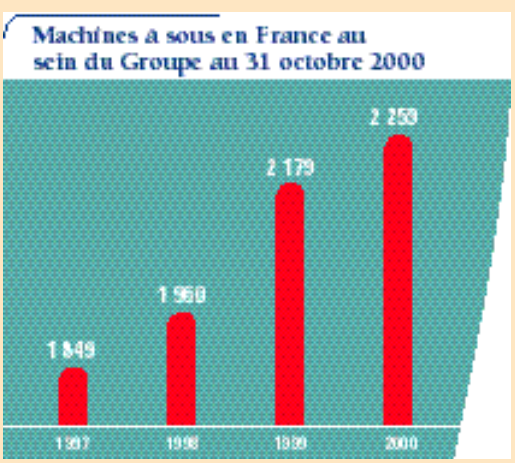


Investissement et capacité d'autofinancement

en millions d'euros et de francs



Machines à sous en France au sein du Groupe au 31 octobre 2000



Faits marquants

Inauguration du PHARAON

Le Pharaon,
Grand Casino de Lyon,
est inauguré en avril 2000
par Monsieur Raymond Barre
en présence de très
nombreuses personnalités.











La Rotonde au Casino du Lyon Vert

Deuxième étoile pour La Rotonde.
Le talent de Philippe Gauvreau
confirmé par le Guide Michelin.



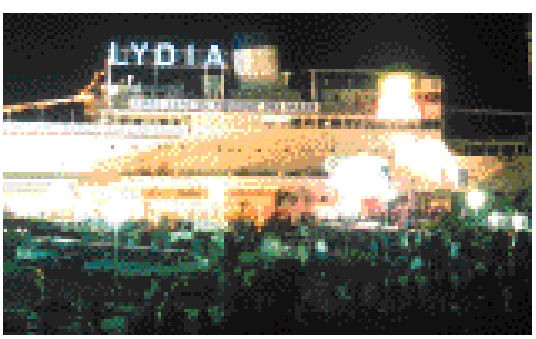
La Folie du Bois des Fontaines

Premier et seul hôtel ****, établissement de luxe de la Seine-Maritime.

La Folie offre ses charmes à la clientèle du Grand Casino de Forges-les-Eaux.

Le Lydia

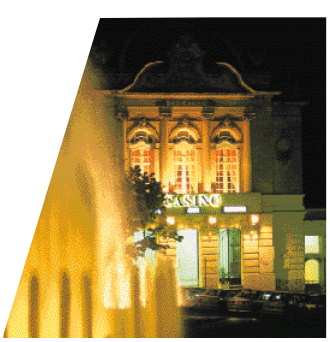
Ce roi des mers et de la nuit languedocienne, navigue désormais dans le Groupe Partouche.





S F C

La Société Française de Casinos et ses 4 casinos, la Bourboule, le Mont-Dore, Châtel-Guyon, Gruissan, rejoignent le Groupe Partouche



Châtel-Guyon



Le Mont-Dore



La Bourboule



Gruissan - le Phoebus

Communication et



Festival de Cabourg

Cette manifestation, accueillie par le Grand Casino de Cabourg, s'est installée comme un grand rendez-vous du cinéma international.

Festival d' Aix

Le Grand Casino d'Aix est coproducteur de cet événement de réputation mondiale.







Défilé Nicolas Le Cauchois

Le talent prometteur de la Haute Couture française accède à la reconnaissance avec l'aide de Groupe Partouche.



Players Magazine

Le consumer du Groupe Partouche rencontre un grand succès auprès de sa clientèle.

Événementiel





AMFAR

Liz Taylor ainsi qu'un parterre de stars des plus éblouissantes avaient choisi le Palm Beach pour la soirée de l'AMFAR, association contre le sida, lors du Festival de Cannes 2000.
Le clou de cet événement mondial était le défilé de lingerie de Victoria's Secrets avec les 20 plus prestigieux top models du monde.







Concours Madison

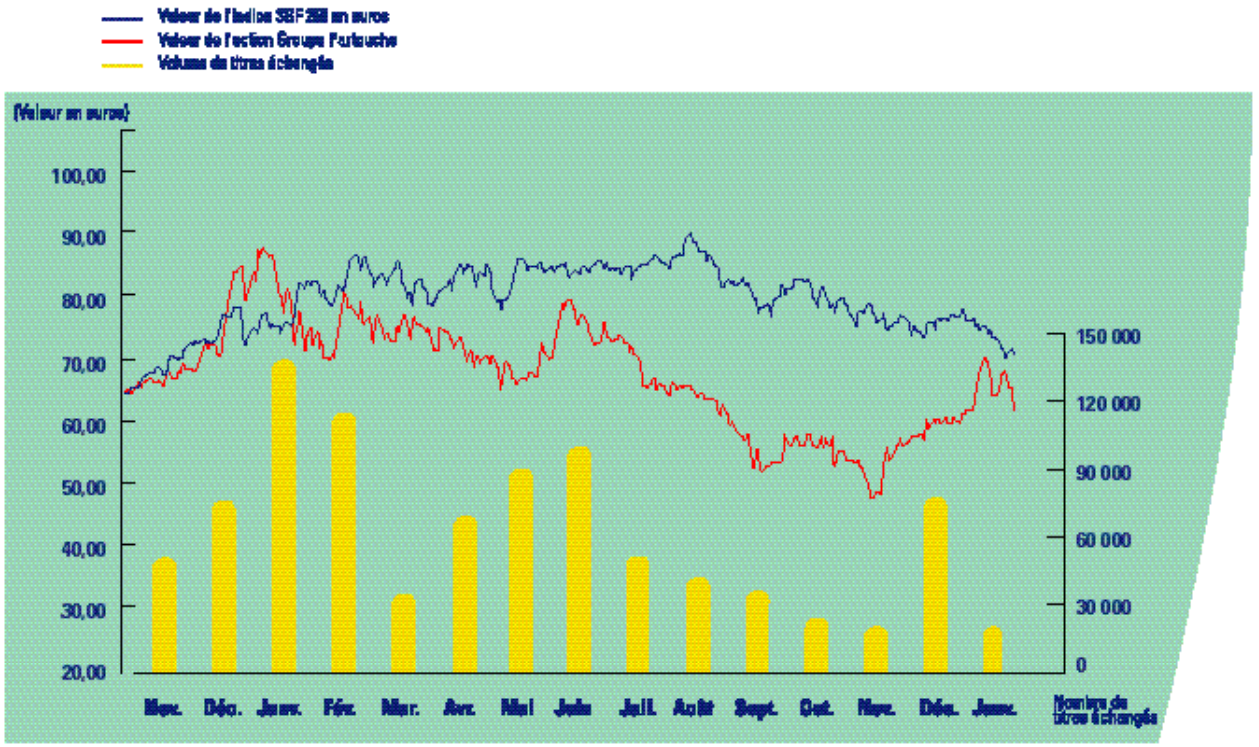
Les futurs top models s’affirment dans les Casinos du Groupe Partouche.





La Bourse

Evolution du cours de l'action Groupe Partouche(0)



Source : Les Echos (www.lesechos.fr) — Source de l'indice SBF 250 : Bourse de Paris (www.bourse-de-paris.fr)

Informations financières

	1998	1999	2000
Cours au 31.10 (en francs)(0)	393	426	384
Nombre d'actions au 31.10	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Capitalisation boursière (en francs)(0)	2 419 612 182	2 625 076 352	2 364 201 216
Résultat net par action (en francs)	23,40	26,80	30,73
Dividende net (en francs)	10	11	11
Distribution totale (en millions de francs)	61,60	67,70	67,70
Ratio de distribution (en %)	42,70	41,00	35,80
Rendement net de l'action (en %)*(0)	2,54	2,58	2,86

() Dividende net distribué l'année N rapporté au dernier cours de l'année N –1*



Le Touquet



Knokke-le-Zoute



La Ciotat

Éléments financiers
2000



Rapport de Gestion du Directoire
à l'Assemblée Générale Mixte du lundi 2 avril 2001 à 10 h

Mesdames, Messieurs,
Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis tout d'abord en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice clos le 31 octobre 2000 et vous demander d'adopter les résolutions ordinaires relatives à l'approbation des comptes dudit exercice, à l'affectation du résultat, à l'approbation des conventions réglementées et à la mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application des dispositions de l'article L. 225-209 du nouveau code de commerce (ancien article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966).
Enfin, nous vous avons également convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre les résolutions relatives à la conversion de la valeur nominale des 6 156 774 actions composant le capital avec élévation de ce nominal à l'euro entier supérieur et celles relatives à une nouvelle « délégation globale » résultant des articles L.225-129 (ancien article 180 de la loi du 24 juillet 1966) et des articles L.225-148, L. 225-150 et L. 228-93 du nouveau code de commerce (anciennement respectivement articles 193-1, 194-1 et 339-3 de la loi du 24 juillet 1966).

I.- RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

1.1.- ACTIVITÉ DU GROUPE

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice

Groupe Partouche a enregistré sur l'exercice clos au 31 octobre 2000 une croissance de son chiffre d'affaires égale à 22,8 %,supérieure à celle de l'exercice précédent.
Pour environ un tiers, cette évolution est liée à la croissance externe, soit essentiellement l'acquisition du groupe Société Française de Casinos (SFC).

Activité Jeux en France (o)

Pour la définition des agrégats particuliers à notre secteur économique : produit brut des jeux réels, produit brut des jeux théorique, glissement, le lecteur voudra bien se reporter aux pages 8 et 9 concernant la partie « métier - contexte » et plus particulièrement au paragraphe intitulé « prélèvements fiscaux ».
Le secteur casinotier continue d'être bien orienté en France avec pour l'exercice 2000 un Produit Brut des Jeux (PBJ) théorique de 11 363,0 millions de francs (MF) en progression de 10,3 % et un PBJ réel égal à 13 490,2 MF en progression de 12,3 %, toutes deux variations supérieures aux chiffres de l'exercice précédent.
Cette accélération de la croissance du secteur se traduit aussi par une augmentation du nombre de casinos en exploitation, qui passent de 160 en 1999 à 166 en 2000.

Le parc de casinos français du Groupe Partouche a été renforcé de 5 unités avec l'ouverture du casino de Lyon et l'acquisition des casinos du pôle SFC à savoir les casinos de La Bourboule, Gruissan, Mont Dore et Châtel-Guyon. Avec un PBJ théorique 2000 de 2 137,5 MF, Groupe Partouche a porté sa part de marché à 18,8 % contre 18,4 % en 1999.
Les jeux traditionnels au sein du groupe en France représentent un PBJ de 231,9 MF et connaissent une baisse de 20,1 MF. Malgré l'apport du nouveau casino de Lyon (5,6 MF) du pôle SFC (1,5 MF) et les bonnes performances de certains casinos tels ceux de Forges-les-Eaux et St-Amand, ce département est fortement impacté par l'évolution du seul casino Carlton à Cannes et sa politique plus rigoriste en matière de gestion des comptes clients. Le Carlton voit ainsi son PBJ régresser de 24,6 MF.
Le secteur des machines à sous (MAS) continue d'être le moteur de la croissance des casinos : chez Groupe Partouche le PBJ atteint 2 300, 5 MF (+ 17 %) ; il se décompose en PBJ théorique pour 1 905,6 MF (+ 16,2 %) et glissement pour 394,9 MF (+ 20,9 %).
Cette progression satisfaisante du PBJ ne se retrouve pas dans tous les établissements du groupe ; en effet si certains casinos ne voient plus leur niveau d'activité progresser sensiblement, d'autres et souvent de taille importante, comptabilisent toujours de fortes évolutions, comme les casinos de Royat (+ 9,8 %), Forges-les-eaux (+ 14,9 %), Palavas (+ 14,8 %), Dieppe (+ 23,3 %) et Beaulieu (+ 34,7 %).
La part relative des machines à sous dans le PBJ réel se trouve encore accentuée et atteint désormais 90,8 %.
Le parc de machines est passé de 2 050 en 1999 à 2 259 en 2000 grâce aux autorisations accordées aux casinos de Royat (+ 20 machines), Forges-les-eaux (+ 30 machines) et à l'entrée du groupe SFC (159 machines).

Activité jeux à l'étranger

En novembre 1999 a été inauguré le casino de Bucarest en Roumanie, ce qui porte à 5 le nombre d'établissements exploités à l'étranger. La société d'exploitation de cet établissement est entrée dès le début de l'exercice, dans le périmètre de consolidation.
Le PBJ réel réalisé au sein des établissements à l'étranger a atteint 89,9 MF en 2000 contre 71,0 MF en 1999. Cette progression s'explique essentiellement par l' apport des casinos récemment ouverts de Bucarest (7, 5 MF) et San Roque (21,5 MF) ainsi que par la montée en régime du casino de Djerba (17,8 MF soit une hausse de 23,6 %)
La part des jeux traditionnels demeure prédominante avec 78,4 % du total.

Intégralité du secteur jeux et prélèvements

Le PBJ réel total s'élève ainsi à 2 622,3 MF (+ 14,5 %) et peut également être ventilé entre croissance organique pour 2 528,0 MF(+ 10,4 %) et croissance externe pour 94,3 MF.
Cette masse se voit réduite par la ponction fiscale opérée par l'Etat et les communes qui représente un montant global de 1 398,8 MF, soit 53,3 % du PBJ. Ce ratio est de 54,0 % en France où il connaît une légère baisse due à l' intégration des casinos du pôle SFC, et de 34,5 % à l'étranger.

Après prélèvements, le Produit Net des Jeux est de 1 223,6 MF contre 1 053,7 MF en 1999, en hausse de 16,1 %.

Chiffre d'affaires

Au produit net des jeux précédemment expliqué vient s'ajouter le chiffre des autres activités du groupe, soit un volume de 474,0 MF équivalent à 27,9 % du CA total.
Ces autres activités concernent principalement la restauration et l'hôtellerie qui ont généré un chiffre d'affaires de 350,4 MF. L'augmentation de ce secteur est principalement due d'une part aux efforts volontairement consentis par le groupe pour soigner cette composante à part entière du métier de casinotier et d'autre part au premier exercice entier de deux récents hôtels, le Hilton à Lyon et l'Aquabella à Aix-en-Provence.
Par ailleurs le pôle SFC a représenté l'intégration de 41,9 MF supplémentaires en autres activités, hôtellerie-restauration mais aussi thermalisme.
Le chiffre d'affaires total atteint 1 697,4 MF dont 99,1 MF par croissance externe, et enregistre donc une forte progression de 22,8 %.

Résultats consolidés

L'excédent brut d'exploitation atteint 595,5 MF contre 537,1 MF précédemment, et après notamment une dotation aux amortissements en nette augmentation (116,4 MF contre 85,0 MF en 1999), le résultat d'exploitation s'élève à 450,3 MF contre 436,4 MF en progression faible par rapport à celle du chiffre d'affaires : de fait il ne représente plus que 26,5 % du CA contre 31,6 % en 1999. Cette dégradation s'explique plus particulièrement par trois impacts :
- Les deux derniers établissements ouverts à l'étranger,San Roque et Bucarest, ont généré une perte d'exploitation totale de 27,9 MF. A San Roque en Espagne une surestimation de la fréquentation hors-saison a entrainé un sureffectif qui a pesé sur les charges de personnel et une nouvelle taxation locale est venue encore alourdir locale la charge des prélèvements déjà élevée. A Bucarest, des conditions d'exploitation décevantes,obligeant notamment à abandonner tout principe de transparence financière, n'ont pas autorisé la réalisation d'un chiffre d'affaires correct et remettent en cause la présence de cet établissement au sein du groupe.

- L'ouverture de l'ensemble hôtel-casino de la Cité Internationale à Lyon a comme attendu également pesé :la perte d'exploitation pour les deux entités représente 21,9 MF. L 'hôtel Hilton a connu un taux d'occupation de 41 % et son premier exercice entier s'est traduit par une perte de 14,7 MF conforme aux prévisions. Ce chiffre s'entend après une dotation aux amortissements de 12,8 MF. Le casino Le Pharaon inauguré en avril 2000 n'exploite actuellement que les seuls jeux traditionnels dans l'attente de machines à sous, phase d'exploitation habituelle en ce qui concerne l'ouverture d'un casino en France et structurellement déficitaire.

- Le pôle SFC dont l'entrée a représenté environ un tiers de la croissance de l'activité sur l'exercice, se situe à un niveau de marge égal à 13,7 % du chiffre d'affaires inférieur aux normes du groupe.
Le résultat financier représente une charge nette de 42,2 MF et reflète essentiellement l'évolution de la dette bancaire du groupe qui s'était accrue au cours de l'exercice 1999.Cet impact financier réduit le résultat courant avant impôt à 408,0 MF, soit à un niveau voisin de 1999.
Le résultat exceptionnel est positif de 47,4 MF principalement impacté par la comptabilisation de pénalités contractuelles relatives à la livraison tardive de l'ensemble immobilier de la Cité Internationale.
Dans le cadre du contrat régissant les relations entre la société HOTEL INTERNATIONAL DE LYON (HIL), et l'entreprise en charge de la réalisation de la construction, et après constat du retard de 49 jours par rapport à la date de livraison révisée, notre filiale HIL a réclamé l'application des dispositions contractuelles du contrat relatives aux pénalités pour retard à la réception.
En dépit de la confirmation par lettre de la société débitrice de son acceptation « d'assumer les conséquences de son retard », cette dernière n'a apporté aucune réponse à la demande présentée. Après quelques mois, HIL a assigné cette société en lui réclamant le montant résultant de l'application au franc le franc des clauses contractuelles, soit un total de pénalités de 59 328 882 F, conformément au plafonnement à hauteur de 30 % du marché, prévu dans le contrat.
En date du 10 octobre 2000, le Tribunal de Commerce de Lyon a condamné la société débitrice, confirmant le montant de 59 328 882 F et obligeant cette dernière, le caractère d'urgence étant suffisamment démontré, au paiement immédiat de 25 000 000 F, à titre d'exécution provisoire avec caution bancaire conformément aux usages.
Au 31 octobre 2000, la comptabilisation de cette opération s'est traduite par la constatation d'un produit exceptionnel correspondant à l'application des dispositions contractuelles accordées en première instance, soit 59 328 882 F, et l'enregistrement d'une provision à hauteur de 34 328 882 F, ramenant l'impact positif sur le résultat de l'exercice à 25 000 000 F qui représente un montant inférieur au préjudice tel qu'il a été réclamé par HOTEL INTERNATIONAL DE LYON.
Cependant la société débitrice ayant fait appel de la décision du Tribunal de Commerce, il en résulte une incertitude quant au montant final qui pourrait être accordé à HIL lors du règlement définitif du litige, ce qui a justifié la provision comptabilisée.
La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition demeure stable et la Participation des salariés évolue sensiblement car elle concerne désormais deux établissements supplémentaires, à Vichy et Palavas.
Le résultat net de la totalité des sociétés intégrées s'élève à 211,8 MF en progression de 13,7 %, la part du groupe constituant 189,2 MF(+ 14,7 %).

Investissement et financement

Après deux exercices particulièrement chargés, le groupe a réduit sur cet exercice ses flux d'investissement à hauteur de 326,3 MF comprenant la croissance externe, des constructions (nouveau casino d'Aix-en-Provence) et des travaux de rénovation (Palm Beach à Cannes, hôtel Le Méridien Garden Beach à Juan-les-Pins).La capacité d'autofinancement (343,9 MF) et une évolution favorable du besoin en fonds de roulement (+ 22,7 MF) ont autorisé, après paiement des dividendes, une légère réduction de l'endettement net du groupe.
Le détail des investissements est ventilé en fonction des affectations, croissance externe, travaux de rénovation constructions (voir fin de note n° 3, à l'annexe des comptes consolidés).

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La croissance d'activité induite par le succès des machines à sous auprès de notre clientèle, et le développement du parc de ces machines autorisent Groupe Partouche à attendre une croissance de son chiffre d'affaires d'environ 10 % hors croissance externe.
Les mesures entreprises en cours d'exercice 2000 en réaction à la dégradation de la marge d'exploitation et qui ont permis une amorce de redressement dès le second semestre, vont continuer à porter leurs fruits et Groupe Partouche anticipe ainsi une amélioration de deux points de ce résultat d'exploitation.
En France ; nous sollicitons toujours le transfert du Carlton au Palm Beach. Il est également sollicité auprès du Ministère de l'Intérieur une autorisation de Jeux permettant la réouverture du casino de Port-Barcarès. Sera inauguré avant l'été le nouveau casino d'Aix-en-Provence qui donnera à cet établissement déjà classé au 9e rang national les moyens d'un nouveau développement.
Enfin Groupe Partouche cherchera à développer des projets initiés sur les communes d'Alvignac et La Trinité-sur-mer.

A l'étranger le groupe entend se dégager de Bucarest et par ailleurs participe à l'appel d'offre national pour la création de casinos en Suisse (qui n'existaient pas) en présentant sa candidature pour un casino B sur le site de Murten-Morat. Nous proposons avec nos partenaires suisses (à hauteur de 30 %), la création d'un établissement de taille moyenne de 150 machines à sous au maximum, situé dans un complexe commercial au nœud de grandes voies de communication. L'investissement prévisible est de l'ordre de 20 millions de francs, mais ne se réalisera pas avant le prochain exercice.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucune acquisition de société n'a eu lieu depuis le début d'exercice de même qu'aucune évolution significative dans les exploitations existantes n'est à remarquer.
A titre indicatif, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2001 s'élève à un montant de 469,7 MF contre 387,9 MF l'exercice précédent en progression de 21,09 %.

1.2.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats de l'ensemble des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.
Nous complétons ces informations par l'organigramme du groupe (voir début du document) et le résumé suivant de l'évolution de l'activité de nos filiales au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2000, titulaires d'une concession d'exploitation de casino :
Toutes les références faites ci-après au classement national des casinos renvoient à celui établi par les services du Ministère de l'Intérieur.

S.A. Société du Casino de Saint-Amand - (Saint-Amand-les-Eaux)

Le casino de SAINT AMAND a continué de développer son activité de façon très satisfaisante et progresse à nouveau cette année d'une place pour atteindre le 11e rang du classement national. Nous avons pu obtenir l'extension de notre parc de machines à sous de 20 machines, qui est ainsi porté à 170 machines. Nous venons de répondre au nouvel appel d'offre et avons bon espoir d'être retenus. Nous prévoyons au plus tard fin 2003, d'implanter le casino de Saint-Amand-les-Eaux sur un nouveau site plus vaste et mieux adapté qu'actuellement à notre importante clientèle régionale et belge.

SA Le Touquet's - (Calais)

La rénovation de la salle des machines à sous et du restaurant du Casino de Calais, permet d'offrir à notre clientèle de meilleures conditions d'accueil. Cette rénovation explique en partie la progression du chiffre d'affaires de près de 14 %.
Notre salle de spectacle permet de faire connaître à notre clientèle des artistes et spectacles de toutes les parties du monde. De plus, nous avons développé le concept de dîners gastronomiques réguliers qui rencontrent un grand succès.
Notre parc actuel de 60 machines à sous étant saturé, nous avons déposé une demande d'extension de notre parc de 40 machines supplémentaires

SA Numa - (Boulogne-sur-Mer)

Nous sommes toujours à l'étude d'un projet d'une nouvelle implantation du casino en concertation avec la commune de Boulogne sur Mer qui permettra un développement de notre activité et contribuera au développement touristique de la Ville. D'ici là, nous allons ouvrir notre nouvelle salle de jeux traditionnels en avril 2001.

SA Casino du Touquet - (Le Touquet Paris Plage)

Le Casino du Touquet, avec son restaurant gastronomique, son bar à thème, sa salle de spectacles, offre différents types d'attractions qui répondent au mieux aux besoins de notre fidèle clientèle. A celle-ci, l'achèvement de l'autoroute A 16, nous permet aujourd'hui de viser l'adjonction de la clientèle parisienne et de celle du sud de l'Angleterre.

SA Jean Metz - (Berck-sur-Mer)

Le chiffre d'affaire du casino de Berck sur Mer a continué de progresser mais à un rythme plus faible. Aussi, développons nous l'animation dans cet établissement, par de nombreuses soirées à thèmes, et spectacles. Notre restaurant continue d'attirer par sa réputation, une importante clientèle nouvelle.

SA Société anonyme des Bains de Mer de Dieppe - (Dieppe)

Le Casino de Dieppe a réalisé à la clôture de l'exercice un produit brut des jeux en hausse de 23 %. Le casino de Dieppe exploite deux restaurants, dont « L'Horizon », restaurant de classe gastronomique, inauguré en décembre 1999, qui fait désormais partie des meilleures tables de la région. L'hôtel, a vu son taux d'occupation progresser de 10 % par rapport à l'exercice précédent et le nouveau piano bar du casino « l'Abordage » décoré sur le thème de la flibuste reste l'un des lieux de loisir les plus attractifs de la ville. Le casino de Dieppe, maintient une politique d'animation importante, et joue un important rôle de soutien des associations locales.

SA Forges Thermal - (Forges-les-Eaux)

Le casino de Forges les Eaux vient encore de gagner une place pour se placer au 7e rang du classement national des 166 casinos autorisés et son succès ne se dément pas.
Son luxueux hôtel de charme, « la Folie du Bois des Fontaines », premier hôtel quatre étoiles de Seine Maritime, a été inauguré en octobre 1999 et Le Club Méditerranée continue également sa progression.
Dans le casino, le piano bar, le Chatam rencontre un grand succès et reçoit des artistes de très grandes renommées. La salle des machines à sous a également été agrandie et embellie afin de répondre dans de bonnes conditions à son importante fréquentation.
Tous ces efforts d'amélioration ont permis d'obtenir l'autorisation d'exploiter 30 machines à sous supplémentaires installées à la toute fin de l'exercice et qui permettront une augmentation significative du produit des jeux sur l'exercice en cours.

SA Casino de Cabourg - (Cabourg)

Cet établissement continue sa montée en puissance, progressant de 21 places au classement national. Nous avons présenté une nouvelle demande d'extension de 50 machines supplémentaires.
Le secteur jeux traditionnel est en constante augmentation par fidélisation de clientèle de joueurs importants. L'activité de restaurant se développe de manière significative.
Il est à noter aussi une augmentation du chiffre d'affaires des activités annexes ce qui permettra à court terme à cet établissement le rééquilibrage de ses comptes.
Le casino de CABOURG a poursuivi sa politique d'accueil d'événements de prestige et d'animations de qualité (Festival du film romantique, Epona, congrès ADAMI).

SA Grand Casino de la Trinité-sur-Mer - (la Trinité-sur-mer)

Notre nouvelle filiale a emporté l'appel d'offre pour la création du casino de la Trinité-sur-Mer. A cet effet, nous déposerons avant le 30 avril 2001, une demande d'autorisation d'exploiter les jeux auprès du Ministère de l'Intérieur. Il est prévu de réaliser dans la capitale de la Voile, un casino idéalement situé sur le port, auquel s'adjoindra ultérieurement un hôtel de qualité et de taille moyenne indispensable au développement touristique de la station.

SA Grand Casino de Lyon - (Lyon)

Le GRAND CASINO DE LYON dénommé « Le PHARAON » est situé au pied de l'Hôtel Hilton dans la Cité Internationale de LYON.
Inauguré en avril 2000, il n'a exploité au cours de l'exercice que les jeux traditionnels mais a fidélisé une nouvelle clientèle.
Au cours du présent exercice il devrait être autorisé, comme d'usage, à exploiter les machines à sous, ce qui devrait en faire rapidement l'un des plus importants casinos de France.
D'ores et déjà, le « PHARAON » a trouvé sa place au cœur de l'animation de la métropole lyonnaise comme partenaire des plus grandes manifestations culturelles et artistiques locales.

SA Sathel - (la Tour de Salvagny)

Le LYON VERT, casino de LA TOUR DE SALVAGNY, propriétaire de son site d'exploitation, a confirmé et consolidé cette année, son rang de premier casino de France (source : Ministère de l'Intérieur).
La qualité de son restaurant gastronomique « La Rotonde » et le talent de son chef de cuisine Philippe GAUVREAU, ont été récompensés par un deuxième macaron dans le Guide Rouge 2000.
Enfin, sa délégation de service public vient d'être renouvelée pour quinze ans, par le syndicat intercommunal regroupant les communes de LA TOUR DE SALVAGNY et CHARBONNIERES.

SA Le Lion Blanc - (Saint-Galmier)

Le casino Le Lion blanc a exploité l'ensemble de ses activités dans ses nouveaux locaux ce qui a permis un développement très satisfaisant de ses activités.
Compte tenu de ces importants investissements, le casino a enfin obtenu une autorisation d'exploiter 20 machines à sous supplémentaires dont nous attendons une augmentation conséquente de son produit brut des jeux.

SA Casino du Grand Café - (Vichy)

Ce casino a pu maintenir son niveau d'activité et de résultats dans un contexte local de montée en puissance de notre établissement voisin de l'Elysée Palace. Nous allons y développer la fonction marketing afin d'y reprendre une progression qui s'est ralentie.

SA Casinos de Vichy - (Vichy)

Cet établissement vient d'être renouvelé dans sa concession pour une durée de 15 ans. Il est prévu que l'exploitation sera transférée dans le nouveau complexe commercial du cœur de Vichy, en cours de construction dénommé Centre des Quatre Chemins et comprendra outre le Casino, une salle polyvalente, une grande brasserie ainsi qu'un multiplexe de cinéma.
L'ouverture de ce nouveau pôle d'attraction commercial qui regroupera dans sa galerie marchande plusieurs grandes enseignes commerciales est prévue pour mars 2002. Suite au transfert d'activité, nous demanderons une extension de notre parc de 51 machines à sous supplémentaires pour le porter à 100 machines.

SA Société du Casino municipal de Royat - (Royat)

La société du casino municipal de Royat a poursuivi son développement dans tous les secteurs d'activité. Le chiffre d'affaires a progressé de 17,4 %.
Au cours de l'exercice en cours devrait intervenir le renouvellement de la concession.
Nous avons proposé à la commune concédante de CHAMALIERES, de rénover le vieux théâtre de l'établissement, pour en faire une grande salle polyvalente qui offrira un nouveau lieu d'accueil aux manifestations de l'agglomération clermontoise.

SA Société du Casino municipal d'Aix Thermal - (Aix-en-Provence)

Les travaux du nouveau casino d'Aix-en-Provence se sont poursuivis activement et s'achèveront avant la fin du premier semestre 2001. Le transfert des activités du casino dans ce nouvel établissement qui sera le plus important de France sera bienvenu compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment municipal actuel.
Le nouveau « Pasino d'Aix-en-Provence » premier établissement du genre en France, s'étendra sur une superficie développée de près de 10 000 m^2. Il y est prévu des salles de jeux plus spacieuses pour répondre à l'importante clientèle, mais aussi une salle de spectacle, une importante salle d'exposition et de convention, de nombreux restaurants dont quatre à thèmes, un ensemble de boutiques, le tout sur un parking souterrain de 500 places.
Après transfert d'activité dans le nouvel établissement, nous solliciterons une extension de 100 machines afin de porter notre parc actuellement insuffisant, à 300 machines à sous.

SA Société des Brasseries et Casinos Les Flots Bleus - (La Ciotat)

Cet établissement a demandé une extension de son parc actuel de 25 machines à sous, de 24 machines supplémentaires afin de porter son parc à 49 machines. Par ailleurs, concernant les jeux traditionnels, afin de compléter notre table de boule 2000, nous avons demandé d'exploiter les jeux de black-jack, de roulette anglaise et de stud'poker.
Notre casino a été entièrement rénové et embelli afin de créer un véritable outil de développement touristique de La Ciotat.

SA Casino de Palavas - (Palavas-les-Flots)

Le casino de Palavas qui avait progressé de 4 places au classement national l'exercice précédent, vient de gagner 4 autres places cette année pour se situer au 40e rang.
C'est dire que l'important effort d'animation de cet établissement pour développer son attractivité, est apprécié par la clientèle.

SA Eden Beach Casino - (Juan-les-Pins)

Le succès de la Mine d'Or, nouvelle salle à thème des machines à sous et de son nouveau restaurant « La Pépite » ne se dément pas.
Le produit de l'établissement a augmenté de 15 %, par rapport à l'exercice précédent.
L'hôtel mitoyen, « LE MERIDIEN GARDEN BEACH » a fait l'objet d'importants travaux de rénovation comprenant la réhabilitation de l'ensemble de ses chambres, la création d'une piscine et d'une salle de remise en forme. Sa situation pieds dans l'eau donnant sur sa nouvelle plage privée ont permis un redressement spectaculaire de sa fréquentation et de ses résultats.

SA Grand Casino de Beaulieu - (Beaulieu-sur-Mer)

Le casino de Beaulieu situé l'année précédente à la 99e place a progressé à la 83e place du classement du 31 octobre 2000 des casinos français, grâce à une progression de son Produit Brut des Jeux de 35 %.
L'activité restaurant avec animation musicale est freinée par les contraintes extérieures, mais nous sommes satisfaits de son développement en saison.
La saturation de notre parc de 50 machines à sous compte tenu de l'importante fréquentation nous a conduit à réaliser plusieurs aménagements afin d'offrir le meilleur accueil à notre clientèle. Nous envisageons de déposer avant la fin de l'exercice en cours, une demande d'extension de notre parc pour le porter à 100 machines.

Carlton Casino Club LCLP (France) SA et Cie - (Cannes)

Cet établissement a encore atteint cette année, des records historiques de fréquentation durant la saison estivale 2000.
Cannes demeure l'un des lieux de villégiature les plus prisés au monde et bénéficie d'une affluence de touristes « haut de gamme » qui demeure notre cible de clientèle.
La salle des machines à sous a enregistré à nouveau une progression de son produit brut de 26,10 % et en période d'affluence, il est difficile d'accueillir nos clients.
Notre première demande de transfert de l'autorisation de jeux au PALM BEACH a été refusée pour des raisons qui ne nous apparaissent pas justifiées. Nous espérons donc la voir aboutir.

SA Lydia Invest - (Port-Barcares)

En février 2000, nous avons acquis pour le prix de 40 000 000 F passif à déduire, la société immobilière propriétaire du navire LE LYDIA et la société titulaire de la délégation de service public de ce casino situé à PORT BARCARES.
Nous avons déposé en mai 2000, notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les jeux dans cet établissement qui sera examiné au cours du présent semestre.

Groupe Société Française de Casinos - (SFC)

Les casinos de LA BOURBOULE, le MONT DORE et GRUISSAN, faisaient partie du groupe Société française de casino dont nous avons pris le contrôle au début de l'exercice.
Au même moment, la SAS SFC rachetait 100 % du capital de la SA CASINO LE MIRAGE à Agadir.
Les trois casinos français se sont convenablement comportés au cours du dernier exercice (leur PBJ théorique progresse de + 31,84 % pour LA BOURBOULE, + 11,21 % pour LE MONT DORE, et + 5,85 % pour GRUISSAN).
Nous travaillons à ce que leur activité et leur rentabilité rejoignent la norme des établissements du Groupe PARTOUCHE, ce qui sera relativement facile pour GRUISSAN qui bénéficie d'une bonne situation.
Au cours de l'exercice la SFC a acquis notamment la société exploitant le casino de Châtel-Guyon, casino classé au 113e rang français qui a réalisé un PBJ de 25 millions de francs.

Knokke-le-Zoute - Belgique

La loi sur les jeux de hasard a été publiée le 30 décembre 1999. Les arrêtés royaux d'application doivent intervenir au cours de l'exercice qui permettront ainsi d'exploiter prochainement les machines à sous dans ce prestigieux établissement.
Nous fondons en conséquence de grands espoirs sur l'effet bénéfique de ces modifications de la législation belge sur l'activité de notre filiale.

SA Le Grand Casino de Djerba - (Djerba - Tunisie)

Nous avons constaté avec satisfaction une nette progression du chiffre d'affaires (+ 15,7 %) avec maintien du niveau des charges qui permettent à notre filiale d'augmenter progressivement sa marge. Le casino, devenu le partenaire de plusieurs grands hôtels de classe internationale voisins, grâce au complément d'activité qu'il leur offre se confirme comme le pôle d'animation haut de gamme principal de l'Ile de Djerba.

SA Casino Nuevo San Roque - (San Roque - Espagne)

Notre casino est situé à San Roque dans la Communauté d'Andalousie, aux portes de Gibraltar et à 20 minutes de Marbella sur la «Costa del Sol» au Sud de l'Espagne, zone dont le développement touristique est considérable.
Son exploitation souffre d'une fréquentation encore insuffisante, mais nous espérons qu'il trouvera bientôt sa place sur le marché local très concurrentiel, compte tenu de la qualité exceptionnelle de ses prestations.

Groupe Partouche Romania SRL - (Bucarest - Roumanie)

Le casino de Bucarest est situé dans l'Hôtel Hilton de Bucarest. Cet établissement est difficile à exploiter selon les normes du Groupe, du fait de la concurrence locale anarchique.
En conséquence nous examinons toutes les options concernant son avenir.

Prises de participation ou prises de contrôle

En date du 2 novembre 1999, nous avons pris pour un investissement de 30 millions de francs, une participation de 50 % plus une action dans le capital de la SAS SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS qui est la société holding d'un ensemble de sociétés dans le secteur des loisirs (voir organigramme).
Le 3 février 2000, GROUPE PARTOUCHE a procédé pour le prix de 14 millions de francs, au rachat d'actions auprès d'un minoritaire de la SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL (SCMAT) représentant 7,60 % du capital de la SCMAT. À l'issue de l'opération, le pourcentage du groupe dans la SCMAT est de ce fait passé de 91,85 % à 99,45 %.
En février 2000, nous avons acquis 100 % des titres de la société immobilière propriétaire du navire LE LYDIA et la société titulaire de la délégation de service public de ce casino situé à PORT BARCARES.
En décembre 1999, notre société est devenue propriétaire de 100 % du capital de la SCI LES THERMES (Aix-en-Provence) pour un prix de 64 000 000 F sous déduction du passif.

Cession de participations

Aucune cession de participation significative n'a été opérée au cours de l'exercice.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées sont listées à l'annexe des comptes consolidés, au tableau relatif au périmètre de consolidation.

Rachat d'actions propres par la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des articles 217-2 de la loi du 24 juillet 1966 (devenu l'article L. 225-209 du nouveau code de commerce) afin, principalement, de réguler le cours des titres, et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à toute autre fins dans l'intérêt de la société.
Le prix maximal d'achat a été fixé à 100 euros par action ou 655,96 F et le prix minimal des cessions à 50 euros ou 327,98 F. Cette autorisation d'une durée maximum de 18 mois qui expire le 3 octobre 2001 n'a pas fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une utilisation. Depuis la clôture, elle a été utilisée à hauteur très limitée de 30 actions.

1.3.- INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

Identités des principaux groupes d'actionnaires	31-10-99 (n-1)	31-10-00 (n)
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	62,62 %	62,62 %
SOGESIC SARL	4,62 %	4,62 %
FAMILLE PARTOUCHE	4,48 %	4,35 %
Sous-total	**71,72 %**	**71,59 %**
Public	28,28 %	28,41 %
Total	**100,00 %**	**100,00 %**

1.4.- RÉSULTATS - AFFECTATIONS

Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultat.

La société GROUPE PARTOUCHE a réalisé un résultat net après impôts de 190 928 651 F contre 94 159 969 F l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 102,77 %.
Le résultat se compose essentiellement du résultat financier et notamment des dividendes versés par les filiales.
Le total de l'actif, constitué essentiellement de participations financières et créances attachées, s'élève à 2 2 48 2 93 913 F contre 2 045 970 461 F pour l'exercice précédent.
Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 2 47,7 MF contre 1 124,5 MF l'année précédente.
Les postes d'emprunts et dettes représentent 268,1 MF contre 417,6 MF l'année précédente et traduisent le recours partiel à la dette bancaire pour assurer le financement du développement du groupe.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 190 928 651,00 F (ou 29 106 885,21 euros) que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	190 928 651,00 F
soit	29 106 885,21 €
5 % à la réserve légale	9 546 433,00 F
soit	1 455 344,33 €
Solde	181 382 2 18,00 F
soit	27 651 540,88 €
A titre de dividendes aux actionnaires	67 724 514,00 F
soit	10 324 535,60 €
soit	11,00 F (1,68 euros) par action
Le solde	113 657 704,00 F
soit	17 327 005,28 €

est affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 169 411 918 F, (soit 25 826 680,41 euros).
Le dividende net par action serait de 11 F (soit 1,68 euros) et l'avoir fiscal correspondant de 5,50 F (soit 0,84 euros) pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de 16,50 F (soit 2,52 euros).

Ce dividende pourra être mis en paiement à l'issue de l'assemblée et au plus tard, le 30 avril 2001.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Dividende net en F.F. et en euros	Avoir fiscal en F.F. et en euros
31 octobre 1997	55 410 966,00 F 8 447 347,31 €	27 705 483,00 F 4 2 23 673,66 €
31 octobre 1998	61 567 740,00 F 9 385 941,46 €	30 783 870,00 F 4 692 970,73 €
31 octobre 1999	67 724 514,00 F 10 324 535,60 €	33 862 2 57,00 F 5 162 2 67,80 €

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices, est annexé aux comptes sociaux.

1.4.- CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 143 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES)

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du nouveau code de commerce (ancien article 145 de la loi du 24 juillet 1966, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du nouveau code de commerce (ancien article 143 de la loi sur les sociétés commerciales) et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance.
Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

1.5.- ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de surveillance ou des Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

II.- RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre plusieurs résolutions ayant pour effet d'une part (2.1.) de convertir le capital social en euros par augmentation de la valeur nominale des actions et incorporation de réserves et d'autre part, (2.2.) de conférer à votre Directoire, après décision de l'assemblée, des autorisations qui lui permettent de procéder, en application des dispositions des articles L.225-129, L. 225-148, L. 225-150 et L.228-93 du nouveau code de commerce (anciens articles 180, 193-1, 194-1 et 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 sur les société commerciales), à des émissions de valeurs mobilières se traduisant par une augmentation de capital de votre société avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Sur la conversion du capital social en euros par augmentation de la valeur nominale des actions et incorporation de réserves

A compter du 1er janvier 2002, le franc aura disparu, l'euro sera la seule monnaie légale et toute somme inscrite en francs devra être lue en euros au taux légal de conversion.
Aucune mise en harmonie des statuts n'a été imposée par les textes et le Conseil pourrait se contenter, à cette date, de prendre acte des nouvelles valeurs de capital et d'actions exprimées en euros.
Cependant, depuis le 1er janvier 1999, les sociétés peuvent, si elles le souhaitent, convertir leur capital en euros au taux officiel de 1 euro pour 6,55957 francs.
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous demander de réaliser la conversion du capital de votre Société dès maintenant.
Compte tenu du taux légal de conversion, une simple substitution de monnaie aboutit à des résultats difficilement lisibles : le capital actuel ressortirait à 85 412 067,25 euros et la valeur nominale de chacune des 6 156 774 actions à 13,87 euros.
Il est donc souhaitable de procéder à un ajustement pour pouvoir afficher une valeur plus lisible, en arrondissant à l'euro ou au cent d'euro près.
La loi du 2 juillet 1998 fixe les modalités de la conversion qui peut s'effectuer selon deux méthodes :
- soit la Société décide de convertir globalement son capital en euros et procède à l'arrondi nécessaire pour éviter les décimales ;
- soit la Société décide de convertir en euros la valeur nominale des titres en procédant à l'arrondissage nécessaire pour éviter les décimales.

Ces deux méthodes peuvent entraîner une augmentation ou une réduction de capital pour obtenir un chiffre rond.
Dans tous les cas, on procède à une véritable modification statutaire, de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ; cependant, la décision est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes.
La loi du 2 juillet 1998 a assoupli la procédure de réduction de capital non motivée par des pertes en supprimant le droit d'opposition des créanciers sociaux, mais l'application de cette procédure simplifiée suppose un simple ajustement par réduction du capital global à l'euro inférieur ou, en cas de conversion de la valeur nominale des actions, l'affectation du montant de la réduction à un compte de réserve indisponible.
Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale mixte du 26 mars 1999, a autorisé la conversion globale du capital social avec suppression de la valeur nominale des actions.
Pour des raisons, pour des raisons de commodité de calculs ultérieurs, il serait souhaitable de conserver la valeur nominale des actions. Pour cette raison, nous privilégions cette année la conversion du capital social par conversion de la valeur nominale des actions.
Dans cette éventualité, le nouveau capital sera obtenu par la multiplication de la valeur nominale nouvelle par le nombre d'actions le composant.
Nous vous proposons de procéder à une conversion du capital social par augmentation de la valeur nominale des 6 156 774 actions par incorporation de réserve.
Par application du taux légal de conversion, l'action au nominal de 91 F soit 13,87 euros, serait augmenté de 0,13 euro pour être porté à 14 euros.
Le nouveau capital obtenu par multiplication de la valeur nominale par le nombre d'actions le composant ressortirait ainsi à 86 194 836 euros.
L'augmentation de capital résultant de l'augmentation de la valeur nominale des actions, soit 782 768,75 euros (ou 5 134 626,38 F), serait réalisée par incorporation de ce montant prélevé sur les postes de réserves suivants :

Montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves	5 134 626,38 F
Soit	782 768,75 €
Il est prélevé la somme de	931 363,19 F
Soit	141 985,40 €
sur le poste « réserve spéciale de guerre » qui est soldée à	0,00 F
Solde du montant à prélever	4 203 263,19 F
Soit	640 783,34 €
Il est prélevé la somme de	1 929 743,05 F
Soit	294 187,43 €
sur le poste « réserve spéciale de réévaluation » qui est soldée à	0,00 F
Solde du montant à prélever	2 2 73 520,14 F
Soit	346 595,91 €
Il est prélevé la somme de	4 086,16 F
Soit	622,93 €
sur le poste « fonds de renouvellement de stocks » qui est soldée à	0,00 F
Solde du montant à prélever	2 269 433,98 F
Soit	345 972,98 €
Il est prélevé la somme de	2 269 433,98 F
Soit	345 972,98 €
sur le poste « réserves diverses » qui est soldée à	20 032 490,27 F
Soit	3 053 933,45 €
Soit le montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves de	5 134 626,38 F
Soit	782 768,75 €

En conséquence, si vous approuvez ces propositions, il vous sera demandé de réaliser ces opérations et de procéder aux modifications statutaires qui en découlent.

Sur l'autorisation d'une délégation globale

Ces résolutions s'inscrivent dans le cadre du dispositif dit de « délégation globale » résultant des articles L.225-129, L. 225-148, L. 225-150 et L.228-93 du nouveau code de commerce (anciens articles 180, 193-1, 194-1 et 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 sur les société commerciales). Par suite, elles auront pour effet de rendre caduques les autorisations antérieures données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2000.

Ces résolutions prévoient d'octroyer à votre Directoire la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la société. Elles permettront d'accompagner le développement de l'activité en levant les capitaux nécessaires auprès du marché financier.

Les autorisations, objet des résolutions soumises à vos suffrages, donneront au Directoire la possibilité d'opter pour les types et modalités d'émission les plus favorables compte tenu de la grande diversité des valeurs mobilières et de l'évolution constante des marchés boursiers.

Votre Directoire pourra ainsi procéder à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant droit immédiatement et/ou à terme à des actions.

Le montant des augmentations de capital ne pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra excéder 250 000 000 euros de nominal, sauf à ajouter à ce plafond le montant nominal des actions supplémentaires qui devront être émises pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant vocation à des actions.

Le montant nominal des obligations et autres titres d'emprunt pouvant être émis en vertu de cette délégation ne pourra dépasser 300 000 000 euros.

Ces émissions pourront être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou comporter la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La renonciation au droit préférentiel de souscription intervient pour accélérer le placement des émissions et par là même, en faciliter la bonne fin.

En cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chaque action émise, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscription autonomes, du prix d'émission desdits bons, devra être au moins égale à la moyenne des cours constatés en bourse pour l'action de la société pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des actions ou autres valeurs mobilières, après correction de cette moyenne en fonction de la date de jouissance des titres.

Cette délégation serait accordée, conformément à la loi, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

En conséquence, après la présentation des rapports par les Commissaires aux Comptes, nous vous invitons à vous prononcer sur l'ordre du jour et le texte des résolutions qui suivent.

Le Directoire

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqué à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi et aux statuts, afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2000 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes.

Aussi, régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de votre société et de son groupe, nous avons procédé dans le cadre de notre mission de surveillance aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires.

Nous constatons à nouveau avec satisfaction la progression des résultats de la Société, qui reflète notamment la qualité des orientations stratégiques mises en œuvre par le Directoire sous la conduite de son Président.

En conséquence, conformément à l'article L. 225-68 du nouveau code de commerce (ancien article 128 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales), nous avons examiné et vérifié les comptes annuels et les comptes consolidés, que nous a présenté le Directoire et nous estimons que le rapport du Directoire et les comptes annuels ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de surveillance

Comptes consolidés 2000



Bilan consolidé

ACTIF	Notes	Au 31 octobre 2000		Au 31 octobre	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1999 (F)	1998 (F)
Frais d'établissement		1 648	**10 808**	12 892	330
Frais de recherche		19	**127**	161	–
Concessions, brevets et marques		977	**6 406**	1 433	969
Fonds commercial		5 995	**39 327**	36 559	37 379
Écart d'acquisition	2	77 687	**509 596**	433 237	267 732
Autres immobilisations incorporelles		881	**5 780**	3 140	1 803
Avances et acomptes		–	**–**	68	8
Immobilisations incorporelles	1	**87 208**	**572 044**	**487 490**	**308 221**
Terrains		11 802	**77 418**	74 923	65 983
Constructions		120 186	**788 367**	711 883	394 530
Installations techniques		23 484	**154 044**	130 579	96 853
Autres immobilisations corporelles		29 244	**191 831**	119 982	88 149
Immobilisations en cours		6 502	**42 651**	14 270	120 580
Avances et acomptes		10 233	**67 122**	22 159	993
Immobilisations corporelles	3	**201 451**	**1 321 433**	**1 073 796**	**767 088**
Titres de participation		36 193	**237 412**	234 525	290 150
Autres titres immobilisés		2	**11**	311	113
Prêts	4	978	**6 418**	4 731	4 581
Autres immobilisations financières		983	**6 450**	4 845	4 260
Immobilisations financières		**38 157**	**250 291**	**244 412**	**299 104**
Actif immobilisé		**326 815**	**2 143 768**	**1 805 698**	**1 374 413**
Stocks matières premières	5	1 686	**11 062**	9 406	7 113
Stocks produits intermédiaires et finis		138	**904**	302	–
Stocks marchandises		770	**5 050**	3 229	2 138
Avances et acomptes sur commandes		803	**5 265**	625	1 031
Clients	6	10 350	**67 890**	56 737	44 424
Etat - Impôt différé	7	3 310	**21 709**	27 472	31 371
Autres créances	8	26 175	**171 695**	232 364	120 968
Autres valeurs mobilières	9	7 184	**47 123**	111 084	17 659
Disponibilités		31 770	**208 399**	302 473	190 307
Charges constatées d'avance	10	5 783	**37 934**	39 752	39 425
Actif circulant		**87 968**	**577 032**	**783 444**	**454 436**
Comptes de régularisation		1 343	**8 807**	4 487	3 823
TOTAL GÉNÉRAL		**416 126**	**2 729 607**	**2 593 629**	**1 832 672**

Euro parité fixe : 6,55957

PASSIF

En milliers de francs et en milliers d'euros

	Notes	Au 31 octobre 2000 €	Au 31 octobre 2000 F	Au 31 octobre 1999 (F)	Au 31 octobre 1998 (F)
Capital social		85 412	**560 266**	560 266	560 266
Primes d'émission		9 411	**61 733**	61 733	61 733
Écarts de réévaluation groupe		(52 446)	**(344 021)**	(344 740)	(396 745)
Réserve légale		3 510	**23 024**	18 316	13 285
Réserves réglementées		5 566	**36 508**	36 508	36 508
Autres réserves		(14 751)	**(96 763)**	(96 763)	(96 763)
Réserves groupe		88 377	**579 714**	514 999	527 003
Écarts de conversion groupe		(94)	**(618)**	(578)	(520)
Report à nouveau		8 500	**55 754**	34 027	
Résultat groupe		28 842	**189 194**	165 007	144 075
Capitaux propres	11	**162 326**	**1 064 792**	**948 775**	**848 842**
Intérêts hors groupe		9 492	**62 263**	52 757	42 450
Résultat hors groupe		3 439	**22 562**	21 200	19 306
Intérêts minoritaires		**12 931**	**84 825**	**73 957**	**61 756**
Provisions pour risques		1 989	**13 050**	18 507	27 805
Provisions pour charges		2 075	**13 611**	18 649	13 116
Provisions pour impôts différés		713	**4 680**	3 102	358
Provisions risques et charges	12	**4 778**	**31 340**	**40 258**	**41 279**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	13	119 225	**782 066**	826 053	371 962
Emprunts et dettes financières divers	13	16 871	**110 670**	101 115	27 378
Avances et acomptes reçus sur commandes		772	**5 065**	5 732	2 798
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 300	**93 800**	78 866	55 193
Dettes fiscales et sociales	14	48 095	**315 480**	281 926	233 555
Dettes sur immobilisations	15	16 091	**105 549**	100 028	71 407
Autres dettes	16	10 830	**71 041**	83 947	61 408
Produits constatés d'avance	17	8 652	**56 752**	52 700	56 751
Dettes et régularisations		**234 836**	**1 540 422**	**1 530 367**	**880 452**
Écarts de conversion passif		1 254	**8 229**	272	343
TOTAL GÉNÉRAL		**416 126**	**2 729 607**	**2 593 629**	**1 832 672**

Euro parité fixe : 6,55957

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	Au 31 octobre 2000		Au 31 octobre	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1999 (F)	1998 (F)
Ventes marchandises		830	**5 447**	4 118	3 440
Production vendue de services		257 931	**1 691 916**	1 378 041	1 178 885
Chiffre d'affaires net		**258 761**	**1 697 363**	**1 382 159**	**1 182 325**
Production immobilisée		539	**3 536**	4 788	403
Subvention d'exploitation		213	**1 397**	4 070	3 328
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	19	5 499	**36 070**	44 084	42 450
Autres produits		237	**1 555**	885	730
Produits d'exploitation		**265 249**	**1 739 922**	**1 435 986**	**1 229 236**
Achats de marchandises		2 939	**19 277**	16 941	24 774
Variation de stocks de marchandises		7	**45**	(707)	(365)
Achats de matières premières		13 963	**91 590**	67 235	46 068
Variation de stocks matières premières		(105)	**(690)**	(2 611)	(485)
Autres achats et charges externes	20	55 576	**364 553**	272 709	236 533
Impôts, taxes et versements assimilés		12 913	**84 707**	72 407	66 237
Salaires et traitements		58 878	**386 215**	295 563	256 708
Charges sociales		24 567	**161 151**	132 393	114 451
Dotations amortissements immobilisations		17 740	**116 366**	85 050	72 503
Dotations provisions sur immobilisations		–	**–**	362	809
Dotations provisions sur actif circulant		1 320	**8 660**	6 404	6 555
Dotations provisions risques et charges		1 163	**7 629**	4 719	7 061
Autres charges		7 648	**50 169**	49 121	40 755
Charges d'exploitation		**196 609**	**1 289 671**	**999 586**	**871 604**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**68 640**	**450 251**	**436 400**	**357 632**

Euro parité fixe : 6,55957

Compte de résultat	Notes	Au 31 octobre 2000		Au 31 octobre	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1999 (F)	1998 (F)
Perte supportée ou bénéfice transféré		–	–	(134)	150
Produits des autres valeurs mobilières		34	**223**	369	485
Autres intérêts et produits assimilés		662	**4 340**	6 882	3 211
Reprises provisions, transferts charges		13	**88**	1 360	1 580
Différences positives de change		562	**3 687**	1 888	1 516
Produits nets/cessions valeurs mobilières		442	**2 899**	472	537
Produits financiers		**1 713**	**11 238**	10 971	7 329
Dotations financières, amortissements et provisions		149	**980**	1 256	1 831
Intérêts et charges assimilées		7 949	**52 140**	33 129	20 459
Différences négatives de change		53	**348**	320	307
Charges financières		**8 151**	**53 468**	34 705	22 597
Résultat financier		**(6 438)**	**(42 231)**	**(23 734)**	**(15 268)**
Résultat courant avant impôt		**62 202**	**408 020**	**412 532**	**342 514**
Produits exceptionnels sur opérations gestion		10 878	**71 356**	8 268	7 662
Produits exceptionnels sur opérations capital		1 819	**11 934**	14 898	16 571
Reprises provisions, transferts charges		3 110	**20 398**	13 936	7 586
Produits exceptionnels	21	**15 807**	**103 688**	37 102	31 819
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 444	**16 034**	22 465	19 893
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		614	**4 027**	7 804	11 038
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		5 530	**36 271**	2 102	5 481
Charges exceptionnelles	21	**8 588**	**56 332**	32 371	36 412
Résultat exceptionnel		**7 219**	**47 356**	4 731	(4 593)
Dotations amortissements écarts d'acquisition		4 918	**32 259**	35 055	19 533
Participation des salariés		4 394	**28 825**	21 839	18 915
Impôts dus sur les bénéfices	23	26 708	**175 195**	167 513	152 173
Impôts différés sur les bénéfices	22	1 119	**7 340**	6 649	(16 081)
Total des produits		**282 770**	**1 854 847**	**1 484 059**	**1 268 534**
Total des charges		**250 488**	**1 643 092**	**1 297 852**	**1 105 153**
Résultat des sociétés intégrées		32 282	**211 756**	186 207	163 381
RÉSULTAT GROUPE		**28 842**	**189 194**	**165 007**	**144 075**
RÉSULTAT HORS GROUPE		**3 440**	**22 562**	**21 200**	**19 306**

Euro parité fixe : 6,55957

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En milliers de francs	Au 31 octobre 2000	Au 31 octobre 1999
Opérations d'exploitation		
Résultat net consolidé	211 756	186 207
Dotations et reprises d'amortissements	147 755	119 187
Dotations et reprises de provisions	(20 239)	(23 324)
Variations impôts différés	5 763	3 899
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 804	1 495
Produits de cession éléments d'actifs	(3 894)	(930)
Capacité d'autofinancement	**343 945**	286 624
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	22 701	27 333
Flux de trésorerie d'exploitation	**366 646**	313 956
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(248 311)	(354 727)
Acquisitions d'immobilisations financières	(5 381)	54 642
Produit de cession d'éléments d'actifs	3 894	930
Incidence des variations du périmètre et divers	(76 523)	(272 815)
Flux de trésorerie d'investissements	**(326 321)**	(571 970)
Opérations de financement		
Variation des emprunts et autres dettes financières	(130 838)	525 071
Charges à répartir	383	40
Dividendes versés	(67 725)	(61 568)
Flux de trésorerie de financement	**(198 180)**	463 543
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**(157 856)**	**205 529**
Variation des placements à court terme	(63 962)	93 429
Variation des disponibilités	(93 894)	112 100

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

En milliers de francs	Au 31 octobre 2000	Au 31 octobre 1999
Actif		
Clients, comptes rattachés	(10 737)	(12 023)
Stocks et en-cours	(768)	(3 403)
Autres créances	127 900	(41 614)
Charges constatées d'avance	3 409	842
Écart de conversion Actif	(987)	(668)
Avances et acomptes	(4 209)	406
Sous-total	**114 609**	(56 460)
Passif		
Fournisseurs	(11 859)	7 954
Dettes fiscales et sociales	9 350	47 055
Autres passifs d'exploitation	(87 610)	25 850
Avances et acomptes	(1 789)	2 934
Sous-total	**(91 908)**	83 793
VARIATION DU BFR D'EXPLOITATION	**22 701**	**27 333**

Variations des capitaux propres consolidés part du groupe et intérêts minoritaires

En milliers de francs	Capital social	Prime	Écart de réévaluation Groupe	Réserves Consolidées Groupe	Résultat consolidé groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
Situation au 31 octobre 1997	560 266	61 733	(396 821)	396 996	135 925	758 099	57 783
Écart de conversion	–	–	–	91	–	91	(44)
Distribution de dividendes GP SA	–	–	–	(55 411)	–	(55 411)	–
Distribution de dividendes filiales	–	–	–	–	–	–	(5 910)
Variation périmètre Sathel chez GP	–	–	–	271	–	271	(996)
Variations périmètre filiale de Sathel	–	–	69	5 295	–	5 364	(1 488)
Variations périmètre filiale de GPB	–	–	–	1 469	–	1 469	(6 540)
Autres variations	–	–	7	(5 123)	–	(5 116)	(355)
Affectation résultat de l'exercice 1997	–	–	–	135 925	(135 925)	–	–
Résultat de l'exercice 1998	–	–	–	–	144 075	144 075	19 306
Situation au 31 octobre 1998	560 266	61 733	(396 745)	479 513	144 075	848 842	61 756
Écart de conversion	–	–	–	58	–	58	17
Distribution de dividendes GP SA	–	–	–	(61 568)	–	(61 568)	–
Distribution de dividendes filiales	–	–	–	–	–	–	(5 894)
Variation périmètre - Nouvelles filiales -	–	–	51 956	(51 862)	–	94	4 494
Variations de pourcentage d'intérêts	–	–	49	(1 963)	–	(1 914)	(9 687)
Autres variations	–	–	–	(1 744)	–	(1 744)	2 071
Affectation résultat de l'exercice 1998	–	–	–	144 075	(144 075)	–	–
Résultat de l'exercice 1999	–	–	–	–	165 007	165 007	21 200
Situation au 31 octobre 1999	560 266	61 733	(344 740)	506 509	165 007	948 775	73 957
Écart de conversion	–	–	–	(39)	–	(39)	–
Distribution de dividendes GP SA	–	–	–	(67 725)	–	(67 725)	–
Distribution de dividendes filiales	–	–	–	–	–	–	(7 980)
Variation périmètre - Nouvelles filiales -	–	–	635	(635)	–	–	4 965
Variations de pourcentage d'intérêts	–	–	71	(4 530)	–	(4 459)	(7 632)
Autres variations	–	–	13	(967)	–	(954)	(1 046)
Affectation résultat de l'exercice 1999	–	–	–	165 007	(165 007)	–	–
Résultat de l'exercice 2000	–	–	–	–	189 194	189 194	22 561
SITUATION AU 31 OCTOBRE 2000	**560 266**	**61 733**	**(344 021)**	**597 620**	**189 194**	**1 064 792**	**84 825**

Annexe aux comptes consolidés

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Périmètre de consolidation

Principales acquisitions

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2000, le périmètre du Groupe Partouche a connu une forte évolution de son périmètre consolidé avec l'entrée dans le périmètre de 24 sociétés nouvelles. Les principales acquisitions sont les suivantes :
- prise de participation majoritaire dans le groupe Société Française de Casinos, un groupe de dix-neuf sociétés qui compte en particulier quatre casinos, trois hôtels, une société thermale, un restaurant et deux discothèques,
- acquisition de la SA et SCI Lydia à Port-Barcares,
- acquisition de trois sociétés situées à Aix-en-Provence dont l'hôtel Aquabella.

Les impacts de ces sociétés nouvelles sur les postes des comptes consolidés sont indiqués dans le détail de l'annexe aux comptes consolidés à chaque fois qu'ils sont significatifs de l'évolution et de la constitution du poste.

Précisions sur le périmètre identique

Il est à noter que certaines sociétés incluses dans le périmètre consolidé au 31 octobre 1999 ne présentaient pas un exercice entier d'activité, ou étaient des sociétés en démarrage. Il en est ainsi du Grand Casino de Lyon, du casino de San Roque, du casino de Bucarest et de l'Hôtel International de Lyon.

Actif Immobilisé

Cet exercice enregistre le démarrage des travaux de construction du nouveau casino d'Aix-en-Provence. L'exercice 2000 a été marqué également par de nombreux travaux d'aménagement et de rénovation de certains établissements en particulier sur Forges, Juan-les-Pins, Cannes et Lyon.

Éléments exceptionnels

Dans le cadre du contrat régissant les relations entre la société Hôtel International de Lyon et l'entreprise en charge de la réalisation de la construction et après constat du retard de 49 jours par rapport à la date de livraison révisée, la société Hôtel International de Lyon a réclamé l'application des dispositions de l'article 7.5.1 du contrat relatif aux pénalités pour retard à la réception.
En dépit de la confirmation par lettre de la société débitrice de son acceptation « d'assumer les conséquences de son retard », cette dernière n'a apporté aucune réponse à la demande présentée. Après quelques mois, Hôtel International de Lyon a assigné cette société en lui réclamant le montant résultant de l'application au franc le franc des clauses contractuelles soit un total de pénalités de FF 59 328 882 conformément au plafonnement à hauteur de 30 % du marché prévu dans le contrat.
En date du 10 octobre 2000, le Tribunal de Commerce de Lyon a condamné la société débitrice confirmant le montant de FF 59 328 882 et obligeant cette dernière, le caractère d'urgence étant suffisamment démontré, au paiement immédiat de FF 25 000 000 à titre d'exécution provisoire avec caution bancaire conformément aux usages.
Au 31 octobre 2000, la comptabilisation de cette opération s'est traduite par la constatation d'un produit exceptionnel correspondant à l'application des dispositions contractuelles accordée en première instance, soit FF 59 328 882, et l'enregistrement d'une provision à hauteur de FF 34 328 882, ramenant l'impact positif sur le résultat de l'exercice à FF 25 000 000 qui représentent un montant inférieur au préjudice tel qu'il a été réclamé par Hôtel International de Lyon.
Cependant, la société débitrice ayant fait appel de la décision du Tribunal de Commerce, il en résulte une incertitude quant au montant final qui pourrait être accordé à Hôtel International de Lyon lors du règlement définitif du litige, ce qui a justifié la provision comptabilisée.

PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Référentiel :
Les comptes consolidés de Groupe Partouche sont conformes aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986. Le Groupe Partouche n'a pas retenu l'option ouverte d'utiliser, dans ses comptes du présent exercice ouvert au 1er novembre 1999, la nouvelle méthodologie approuvée par le Comité de la Réglementation Comptable - CRC 99-02. Le Groupe appliquera la nouvelle réglementation des comptes consolidés à compter de l'exercice ouvert au 1er novembre 2000.

Méthodes de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif. Elle prend en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs, éléments du compte de résultat des sociétés concernées, en distinguant la part du groupe et les intérêts minoritaires.
Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à retenir, proportionnellement au pourcentage de contrôle

par le groupe, les actifs, les passifs, produits et charges de cette dernière, faisant apparaître le cas échéant des intérêts minoritaires. Cette méthode est appliquée aux sociétés suivantes :
SA du Casino de GRASSE ;
SC du Casino de GRASSE.

Méthode de conversion

1. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change au 31 octobre 2000. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au bilan en comptes de régularisation. Les pertes latentes, enregistrées en compte de régularisation actif, font l'objet d'une dotation financière à la provision pour risques et charges.

2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en francs français sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique « écarts de conversion » inscrites dans les capitaux propres.
Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.
Enfin, les comptes de notre filiale roumaine exerçant son activité dans un pays à forte inflation ont fait l'objet d'un retraitement d'hyperinflation, l'incidence de ce retraitement est enregistrée en résultat financier.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des écarts d'acquisition dont les principes comptables sont indiqués dans le chapitre ci-dessous.
Les fonds de commerce, hors droit à construire, des sociétés du Groupe sont amortis sur une durée de 20 ans. Si l'activité de la société venait à décliner ou si nous constations l'obsolescence de certains éléments constitutifs des fonds, la durée d'amortissement de ces derniers pourrait être remise en cause.
Les frais d'établissements sont généralement amortis sur une durée de 5 ans.
Les amortissements pour dépréciation relatifs aux brevets et licences sont calculés en mode linéaire sur une durée de un à deux ans.
Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées des logiciels amortis sur une durée de un à trois ans.

Écarts d'acquisition

Les écarts sont égaux à la différence entre les valeurs d'acquisition des titres et le pourcentage de situation nette à la date d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actif ou de passif.
Toutefois, pour les participations existantes au 31 octobre 1992, c'est la situation nette à cette date qui a été retenue, faute de détenir les renseignements qui auraient permis de remonter à la date d'acquisition des titres.
Ainsi, le montant global de ces écarts d'acquisition constitue une survaleur figurant parmi les immobilisations incorporelles.
Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.
La politique comptable du Groupe Partouche consiste à amortir en mode linéaire sur 20 ans les écarts d'acquisition, du fait de la durabilité et du caractère bénéficiaire des investissements concernés.
Si les critères indiqués ci-dessus n'étaient pas atteints, notamment la non-obtention d'autorisation d'exploitation de machines à sous ou une capacité bénéficiaire inférieure à celle initialement estimée sur une période consécutive de trois ans postérieurement à l'obtention de l'autorisation des machines à sous, Groupe Partouche proposera alors de revoir sa position quant à la durée résiduelle d'amortissement des écarts d'acquisition concernés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Concernant l'ensemble immobilier reçu en apport de la SIHB lors de la fusion renonciation, il a fait l'objet d'une réévaluation pour un montant de 3 393 francs pour le terrain et de 9 822 722 francs pour les constructions.
Cette plus-value est maintenue dans les comptes consolidés ; Elle résulte d'une évaluation prudente.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés :

Constructions	Linéaire 20 à 50 ans
Installations générales, agencements	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 4 ou 5 ans
Matériel bureau et informatique	Linéaire 2 à 5 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue linéairement sur cinq ans.

Immobilisations financières

Le prix d'acquisition des titres des sociétés non consolidées est comparé à la quote-part des capitaux propres de ces sociétés, à leur valeur probable de réalisation lorsqu'une détention durable n'est pas envisagée, ou à la quote-part de valeur patrimoniale.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Fiscalité différée

Le Groupe Partouche calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.
Les impôts différés sont déterminés chaque année pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.
Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Contrat de crédit-bail

Le Groupe Partouche ne procède pas au retraitement dans ses comptes consolidés des biens financés en crédit-bail.

Engagement de retraite

Il n'a pas été constitué de provision pour départ à la retraite, ces éléments ne sont pas significatifs compte tenu de l'ancienneté moyenne de l'effectif salarié du groupe.

Particularités à signaler dans les règles et les principes comptables

a) Les subventions d'investissement figurant parmi les capitaux propres des comptes sociaux des filiales ont été virées à la rubrique « Produits constatés d'avance ».
b) L'exploitation du CASINO de KNOKKE est réalisée par une association sans but lucratif : le CLUB PRIVE (comme l'impose la réglementation belge). Celle-ci procède à sa clôture à un « transfert financier » de l'intégralité de son résultat vers la SA ECK.
Aussi, afin d'obtenir un compte d'exploitation reflétant l'image fidèle de l'activité globale, le résultat transféré a été remplacé par l'ensemble des produits et charges qui le génère.
c) Le plan comptable des casinos des stations balnéaires (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer
d) Conformément au plan comptable casinotier, le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice.
e) Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des « casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques », les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste « Autres dettes ».
f) Depuis l'exercice clos au 31 octobre 1999, le groupe procède à la capitalisation, à l'actif des comptes sociaux de la filiale concernée, des intérêts de financement pour des investissements supérieurs à 100 MF et ce jusqu'à la mise en service desdits investissements.

Tous les chiffres sont exprimés en milliers de francs.

NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Variations des valeurs brutes	31-10-99 *	Nouvelles filiales **	Augmentation	Diminution	31-10-2000
Fonds commercial	50 490	231	3 455	–	54 176
Écarts d'acquisition	551 855	109 288	–	891	660 252
Autres actifs incorporels	27 603	6 258	9 894	2 484	41 271
Total	**629 948**	**115 777**	**13 349**	**3 375**	**755 699**

Amortissements	31-10-99 *	Nouvelles filiales **	Augmentation	Diminution	31-10-2000
Fonds commercial	13 930	188	911	180	14 849
Écarts d'acquisition	118 619	4 030	28 229	223	150 655
Autres actifs incorporels	9 901	2 249	6 556	555	18 151
Total	**142 450**	**6 467**	**35 696**	**958**	**183 655**

Valeurs nettes	31-10-99	31-10-2000
Fonds commercial	36 559	39 327
Écarts d'acquisition	433 237	509 596
Autres actifs incorporels	17 694	23 121
Total	**487 490**	**572 044**

** Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères.*

*** Impact à la date d'entrée dans le périmètre de l'ensemble des sociétés nouvellement incluses.*

Commentaires

Outre l'augmentation des écarts d'acquisition, détaillés ci-après, l'augmentation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

- évolution en net de 2,9 MF du poste « fonds commercial » dont 1,9 MF est lié à l'intégration de la société SFDD,
- évolution en net de 5,4 MF du poste « Autres actifs incorporels » principalement due à la concession du casino de Bucarest pour 3,9 MF.

NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

Synthèse des écarts d'acquisition	Écarts d'acquisition 31/10/2000			31/10/99
	Brut	Amortissement	Net	Net
Groupe Partouche SA	329 791	62 547	267 244	240 935
Forges Thermal	1 517	1 070	447	1 149
Elysée Palace Expansion	19 047	5 595	13 452	14 405
SFC	47 448	1 811	45 637	–
SIHCT	3 554	178	3 376	–
SCI Thermes	5 671	159	5 512	–
SEMCG	10 014	252	9 762	–
Groupe Partouche Belgique	53 755	9 628	44 127	46 815
SIKB	783	235	548	587
SATHEL	120 580	40 549	80 031	86 203
SEK	57 098	25 071	32 027	35 161
Aix Thermal	10 994	3 561	7 433	7 982
Total consolidé	**660 252**	**150 656**	**509 596**	**433 237**

Détail des variations

Valeur nette 1999	**433 237**
Augmentation	109 288
Groupe Partouche SA	
Acquisition titres SCI Thermes & Thermpar'k	25 200
Acquisition titres SA & SCI Lydia	20 601
Acquisition titres Aix-en-Provence	2 471
Acquisition titres Pôle SFC	28 408
SFC	
Acquisition titres Chatel & Groupe SEMCG	32 608
Diminution nette	(670)
Dotation aux amortissements	(32 259)
Valeur nette 2000	**509 596**

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Variations des valeurs brutes	31-10-99 *	Nouvelles filiales **	Augmentation	Diminution	31-10-2000
Terrains	76 506	1 091	1 960	121	79 436
Constructions	910 387	119 356	47 987	17 726	1 060 004
Installations techniques	332 061	87 511	49 120	18 506	450 186
A.I.C.	219 504	41 232	84 129	11 044	333 821
Immobilisations en cours	13 794	1 730	48 642	21 516	42 650
Avances et acomptes	22 160	–	64 479	19 517	67 122
Total	**1 574 412**	**250 920**	**296 317**	**88 430**	**2 033 219**

Amortissements	31-10-99 *	Nouvelles filiales **	Augmentation	Diminution	31-10-2000
Terrains	1 539	15	463	–	2 017
Constructions	198 104	39 089	35 876	1 432	271 637
Installations techniques	201 288	66 722	43 903	15 771	296 142
A.I.C.	99 530	18 663	31 095	7 298	141 990
Total	**500 461**	**124 489**	**111 337**	**24 501**	**711 786**

Valeurs nettes	31-10-99	31-10-2000
Terrains	74 923	77 419
Constructions	711 883	788 367
Installations techniques	130 579	154 044
Autres immobilisations corporelles (A.I.C.)	119 982	191 831
Immobilisations en cours	14 270	42 650
Avances et acomptes	22 159	67 122
Total	**1 073 796**	**1 321 433**

Les « Autres immobilisations corporelles » au 31 octobre 2000 se décomposent ainsi :

	Valeurs brutes	Amortissements
Agencements et aménagements	267 976	105 304
Matériel et mobilier de bureau	59 294	32 760
Matériel de transport	6 435	3 921
Divers	116	5
Total	**333 821**	**141 990**

** Ce montant inclut les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères.*

*** Impact à la date d'entrée dans le périmètre de l'ensemble des sociétés nouvellement incluses.*

Commentaires

La forte variation des postes d'immobilisations corporelles est due à une conjugaison d'événements :
- l'entrée dans le périmètre des nouvelles sociétés : pôle SFC, pôle SEMCG, pôle formé par les sociétés SCI Thermes, Therm'park et Aquabella, et le pôle Lydia,
- les travaux d'aménagements importants d'établissements tels que grand Casino de Lyon (ouverture), Eden Beach Casino et Garden Beach (décor mine et ouverture de l'hôtel sur le casino), Casino de Forges (Relais du bois des fontaines), Palm Beach pour les principaux,
- de rénovations ou d'aménagements de certains établissements casinotiers et hôteliers liés pour les premiers à une extension de son outil de production (M.A.S.).

Les impacts de ces sociétés sur les postes d'actifs corporels sont les suivants :

En KF	Sociétés nouvelles				Autres sociétés			
	SFC/SEMCG Les Casinos	SFC/SEMCG Autres sociétés	Pôle SCI Thermes	Pôle Le Lydia	GCL	Garden	Forges	Autres
Terrains	–	1 901	–	–	–	–	1 068	892
Constructions (1)	3 313	47 307	62 236	6 500	–	–	16 691	31 296
Installations techniques (2)	15 761	61 179	5 757	4 814	3 427	633	8 084	36 976
A.I.C. (3)	18 177	5 353	5 871	11 831	10 780	24 751	2 617	45 981
Immobilisations en cours (4)	253	1 477	–	–	105	–	434	48 103
Avances et acomptes (5)	–	–	–	–	215	–	–	64 264
Totaux	**37 504**	**116 407**	**73 864**	**23 145**	**14 527**	**25 384**	**28 894**	**227 512**

Les principaux éléments constitutifs de la colonne « autres » sont les suivants :

(1) Principalement dû à la fin des travaux des casinos de Bucarest pour 7,2 MF, de Dieppe pour 4,8 MF et de la construction de l'hôtel du casino de Gruissan pour 9,6 MF.

(2) Il s'agit de montants répartis sur l'ensemble des sociétés consolidées.

(3) Pour 38 MF il s'agit d'installations et aménagements, à noter en particulier pour 7,2 MF les travaux d'agencements du casino de Juan-les-Pins, le reste étant réparti sur une dizaine d'établissements à hauteur de 3 MF par établissement. Le solde des A.I.C correspond aux autres postes détaillés plus haut répartis sur l'ensemble des sociétés consolidées.

(4) Il s'agit principalement des travaux en cours d'aménagement du Palm Beach pour 37,4 MF.

(5) Il s'agit des avances et acomptes liés aux travaux de construction du nouveau casino d'Aix-en-Provence.

NOTE 4 - PRÊTS

L'échéancier des prêts est le suivant :

	Total	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Montant brut	8 578	923	5 044	2 611
Provision	2 160			
Montant net	**6 418**			

La provision sur prêt concerne principalement le Casino d'Aix-en-Provence à hauteur de 1 973 KF.

NOTE 5 - STOCKS

	31/10/99	31/10/2000
Montant brut	13 074	17 107
Provision	137	91
Montant net	**12 937**	**17 016**

NOTE 6 - CLIENTS

	31/10/99	31/10/2000
Montant brut	78 386	94 927
Provision	(21 649)	(27 037)
Montant net	**56 737**	**67 890**

La provision pour dépréciation des comptes clients couvre essentiellement des chèques ou paiements par cartes de crédit remis par la clientèle des casinos et demeurés impayés, soit 24 078 KF pour les jeux.

NOTE 7 - FISCALITÉ DIFFERÉE ACTIVE

	31/10/99	31/10/2000
Déficits reportables	6 246	1 491
Amortissements réputés différés	12 751	7 735
Participations des salariés	8 084	10 259
Autres éléments	391	2 224
Total	**27 472**	**21 709**

Le retour à l'équilibre des casinos de Beaulieu et de Juan-les-Pins explique respectivement la diminution des postes « Déficits reportables » et « Amortissements réputés différés ». A noter également pour 1 MF l'activation en fiscalité différée des déficits antérieurs de Djerba justifiée par son premier exercice bénéficiaire.

NOTE 8 - AUTRES CRÉANCES

Comparaison des valeurs brutes.

	31/10/99	31/10/2000
Etat impôt société	9 516	13 707
Etat TVA	66 099	44 115
Etat autres	3 146	4 542
Etat subventions à recevoir	9 369	8 219
Fournisseurs débiteurs	6 463	6 049
Personnel avances et acomptes	1 802	994
Organismes sociaux	261	257
Divers	137 874	134 030
Montant brut	**234 530**	**211 913**
Provision	2 166	40 218
Montant net	**232 364**	**171 695**

Les nouvelles sociétés contribuent pour 13,7 MF à l'augmentation des autres créances.
Le poste « Etat impôt société » connaît une augmentation due à la constitution de pôles d'intégrations fiscales dans le groupe.
Le poste « Etat - TVA » connaît une diminution attachée à l'encaissement à hauteur de 38 MF de la créance de HIL, atténué par la créance de TVA apportée par les sociétés nouvelles pour 10,5 MF. Le solde est dû à la TVA déductible relative aux investissements réalisés au cours de l'exercice par les autres sociétés.
La provision pour dépréciation des autres créances est constituée principalement par la provision de 35 MF de la créance sur la société en charge de la réalisation de l'Hôtel International de Lyon (cf. note « faits marquants de l'exercice »).

NOTE 9 - VALEURS MOBILIÈRES

	31/10/99	31/10/2000
Montant net	**111 084**	**47 123**

Cette rubrique est constituée principalement de SICAV de trésorerie à hauteur de 40,5 MF dont 35 MF sont localisés dans les comptes de Groupe Partouche SA, le reste du poste étant composé de certificat de dépôts, de bons du trésor et autres valeurs mobilières.
La valeur de marché de l'ensemble est de 47,5 MF.

NOTE 10 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/10/99	31/10/2000
Montant net	**39 752**	**37 934**

Les éléments constitutifs de ce poste sont essentiellement à caractère d'exploitation, à noter en particulier la redevance communale du Casino de Cabourg pour 14,3 MF.

NOTE 11 - DÉTAIL VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercice 1997-1998

La modification de la structure des capitaux propres consolidés résulte principalement des variations de périmètre dues, d'une part, à l'acquisition de titres complémentaires de la SA Sathel par Groupe Partouche SA, et d'autre part, à l'acquisition de l'intégralité des titres des sociétés belges du pôle casinotier de Knokke-le-Zoute par Groupe Partouche Belgique.
Les autres variations résultent des conséquences d'opérations de restructuration opérées sur les sociétés consolidées.
La variation de la réserve légale et des autres réserves est induite par l'affectation des résultats comptables successifs de Groupe Partouche SA.

Exercice 1998-1999

Les principales modifications de la structure des capitaux propres résultent, d'une part :
- de l'entrée des nouvelles filiales dans le périmètre consolidé, SA Cannes Balnéaires (Palm Beach), Elysée Palace Expansion, Elysée palace SA, Groupe Partouche Roumanie et Casino nuevo de San Roque.
- et d'autre part des variations de périmètre suite aux rachats de titres à des minoritaires du groupe sur les établissements de Forges, de Vichy, de Sek.
L'impact de ces principales évolutions est chiffré à travers la présentation du tableau de variation des capitaux propres consolidés, en tête de ce chapitre.

Exercice 1999-2000

Les principales modifications de la structure des capitaux propres résultent, d'une part :
- de l'entrée des nouvelles filiales dans le périmètre consolidé, pôles SFC, SEMCG, Aix-en-Provence, et Lydia,
- et, d'autre part, des variations de périmètre suite aux rachats de titres à des minoritaires du groupe sur les établissements du casino d'Aix-en-Provence.
L'impact des principales évolutions est chiffré à travers la présentation du tableau de variation des capitaux propres consolidés, en tête de ce chapitre.

NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les litiges fiscaux et sociaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés par les sociétés filiales sur la base des éléments dont elles disposent à la clôture de l'exercice.

Provisions pour risques	31-10-99	31-10-2000
Contrôle fiscaux et sociaux	9 521	2 580
Litiges prud'homaux	5 288	6 016
Autres provisions	3 698	4 454
Total	**18 507**	**13 050**

La diminution du poste s'explique principalement par la reprise de la provision relative au contrôle fiscal sur la Sathel pour 6,7 MF.

Provisions pour charges	31-10-99	31-10-2000
Jackpot	1 376	1 469
Contrôles fiscaux et sociaux	5 000	5 462
Litiges prud'homaux	8 687	213
Autres provisions	3 586	6 467
Total	**18 649**	**13 611**

La provision pour charges de 8 572 KF constatée en 1999 liée à des litiges prud'homaux dans la SA Cannes Balnéaires a été intégralement reprise cette année et justifie la diminution du poste concerné.
L'augmentation du poste « Autres provisions » résulte de la provision de 2 MF constatée sur le casino San Roque lié à un litige avec la municipalité par rapport à une taxe communale additionnelle sur les jeux hors cahier des charges.

NOTE 13 - EMPRUNT ET DETTES FINANCIÈRES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

	31/10/99	31/10/2000	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Bancaires	668 644	754 153	129 720	423 592	200 841
Comptes bancaires créditeurs	157 409	27 913	27 913		
Total	**826 053**	**782 066**	**157 633**	**423 592**	**200 841**

Emprunts et dettes diverses :

	31/10/99	31/10/2000	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Participations des salariés	30 600	36 862	1 909	34 953	–
Divers	70 515	73 808		73 808	
Total	**101 115**	**110 670**	**1 909**	**108 761**	

Le taux moyen de la dette bancaire à la clôture de l'exercice s'élève à 5,52 %.
Hors intérêts courus, les emprunts bancaires à taux fixe s'élèvent à 344,5 MF contre 405,3 MF pour ceux à taux variable.
Les emprunts bancaires à taux fixe sont à un taux moyen de 5,88 % et les emprunts à taux variable sont à un taux moyen de 5,21 %.
Les emprunts à taux variable font l'objet d'une couverture partielle à hauteur de 50 000 KF.

NOTE 14 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

	31/10/99	31/10/2000
Personnel	19 186	20 979
Participation des salariés	22 054	27 894
Organismes sociaux	22 614	29 124
Congés payés	26 348	34 642
Prélèvement jeux- Autres impôts	154 965	162 682
Etat IS	25 520	24 401
Etat - TVA	11 239	15 758
Total	**281 926**	**315 480**

Les nouvelles sociétés du périmètre contribuent pour 18 MF à l'augmentation du poste.

NOTE 15 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS

	31/10/99	31/10/2000
Fournisseurs immobilisations et factures non parvenues	91 646	100 688
Fournisseurs immobilisations financières	7 600	4 698
Retenues garantie	782	163
Total	**100 028**	**105 549**

NOTE 16 - AUTRES DETTES

	31/10/99	31/10/2000
Jetons et plaques en circulation	5 682	5 053
Prélèvement à employer	7 786	6 782
Clients créditeurs	437	2 637
Comptes courants administrateurs	1 655	24 601
Divers	68 387	31 968
Total	**83 947**	**71 041**

L'analyse de l'évolution du poste « divers » fait ressortir une augmentation due aux sociétés nouvelles pour 31,7 MF et une diminution de 42,7 MF des autres dettes des sociétés déjà incluses dans le périmètre en 1999.
On notera en particulier l'apurement de la dette envers Valture localisée sur le Casino d'AGADIR pour 10,4 MF.

NOTE 17 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Cette rubrique inclut essentiellement les subventions d'investissement qui figuraient initialement dans la situation nette des filiales consolidées.

	31/10/99	31/10/2000
Subventions d'investissements	52 046	55 091
Divers	654	1 660
Total	**52 700**	**56 751**

Les subventions sont issues du mécanisme du prélèvement à employer.
Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret.

NOTE 18 - ENGAGEMENTS

Les engagements en matière de crédit-bail et d'indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

Engagements hors Bilan

Engagements donnés	Montant
Avals et cautions	279 918
Nantissement	230 773
Inscription du Trésor	15 235
Total	**525 926**

Engagements reçus	Montant
Avals et cautions	7 886
Nantissement	28 728
Total	**36 614**

Les nantissements, les cautions et avals composent la quasi-totalité des engagements donnés.
Dans le cadre des engagements bancaires contractés par Groupe Partouche SA et ses filiales pour l'acquisition antérieure de la participation dans la SFCMC, Financière Partouche, actionnaire majoritaire a antérieurement donné sa caution gagiste.
A la clôture de l'exercice, l'encours d'actions nanties à ce titre s'élevait à 74 866 titres.

NOTE 19 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

	31/10/99	31/10/2000
Reprise sur provision	22 138	6 404
Transfert de charges	21 946	29 666
	44 084	**36 070**

Cette rubrique ne contient que des éléments courants et notamment pour les transferts de charges, la constatation de salaires en nature et sous forme de pourboires versés au personnel du casino de Knokke.

NOTE 20 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/10/99	31/10/2000
Achats matières	36 347	49 416
Redevance CB mobilier	728	1 944
Redevance CB immobilier*	1 004	1 168
Location immobilière	36 523	32 629
Location mobilière	6 080	9 874
Charges locatives	3 561	4 065
Entretien, maintenance	28 459	38 744
Primes d'assurances	5 557	7 117
Personnel extérieur	11 309	16 310
Honoraires	29 724	39 596
Publicité	58 079	84 323
Missions, réceptions	10 092	11 268
Poste, télécommunication	6 887	8 610
Services bancaires	8 851	12 804
Divers	29 508	46 685
Total	**272 709**	**364 553**

** Uniquement chez Sathel.*

Commentaires

L'analyse de l'évolution fait ressortir trois composantes de cette évolution :
- L'entrée des sociétés nouvelles qui représentent 31,7 MF
- Les sociétés qui ne connaissaient pas en N–1 une année pleine d'exploitation qui représentent 35 MF d'augmentation, à noter le pôle HIL, GCL pour 18,9MF et les Casinos d'Espagne et de Roumanie pour 12,4 MF.
- L'augmentation des autres charges d'exploitation des sociétés déjà incluses dans le périmètre en N–1 dont la SA Forges-les-Eaux pour 10 MF.

NOTE 21 - ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

	2000 Charges	2000 Produits	2000 Total
Produits exceptionnels sur opération de gestion			71 356
Virement au compte de résultat des subventions		980	
Divers*		70 376	
Produits exceptionnels sur opérations de capital			11 934
Cessions d'éléments d'Actif		3 894	
Quote-part de subventions		7 780	
Autres produits sur opérations de capital		260	
Reprises provisions, transfert de charges			20 398
Reprises sur provisions		19 569	
Transfert de charges exceptionnelles		829	
Total produits exceptionnels			**103 688**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			(16 034)
Subventions accordées	(140)		
Pénalités et contrôles fiscaux	(7 962)		
Autres charges sur opérations de gestion	(7 932)		
Charges exceptionnelles sur opérations de capital			(4 027)
Valeur comptable des éléments d'Actif cédés	(2 804)		
Autres charges sur opérations de capital	(1 223)		
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions			(36 271)
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux	(533)		
Autres dotations aux provisions*	(35 738)		
Total charges exceptionnelles			**(56 332)**
Résultat exceptionnel			**47 356**

** Il s'agit de la traduction comptable de la décision rendue par le tribunal de commerce de Lyon opposant la société HIL à l'entreprise en charge de la réalisation de la construction de l'hôtel pour 59,3 MF en produit exceptionnel, provisionné à hauteur de 34,3 MF (cf. note « faits marquants de l'exercice »).*

NOTE 22 - IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LES BÉNÉFICES

Au cours de cet exercice, il a été procédé à l'apurement d'une partie des déficits fiscaux reportables des sociétés casinotières pour lesquelles une fiscalité différée avait été actée lors du précédent exercice.

NOTE 23 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	1999 Avant impôts	1999 Impôts	1999 Après impôts	2000 Avant impôts	2000 Impôts	2000 Après impôts
Résultat courant	412 532	(170 475)	242 057	408 020	(173 697)	234 323
Résultat exceptionnel	4 731	(5 953)	(1 222)	47 355	(9 900)	37 455
Amortissements écarts d'acquisition	(35 055)	–	(35 055)	(32 259)	–	(32 259)
Participation des salariés	(21 839)	7 566	(14 273)	(28 825)	8 008	(20 817)
Impôts différés	–	(6 649)	(6 649)	–	(7 340)	(7 340)
Crédits d'impôts	–	1 349	1 349	–	394	394
Total	**360 369**	**(174 162)**	**186 207**	394 291	(182 535)	211 756

INFORMATIONS DIVERSES

1.Ventilation du chiffre d'affaires par activités sur trois exercices

	1998			1999			2000		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Jeux	873 003	37 934	910 937	1 006 980	46 770	1 053 750	1 164 621	58 734	1 223 355
Restauration	110 029	13 514	123 543	138 460	14 288	152 748	191 237	15 096	206 333
Hôtellerie	77 737	–	77 737	94 312	–	94 312	144 066	–	144 066
Pourboires	–	8 153	8 153	–	8 996	8 996	–	9 390	9 390
Discothèques	18 946	1 694	20 640	21 385	2 050	23 435	27 775	2 015	29 790
Entrée salle Jeux	13 279	1 887	15 166	14 080	1 947	16 027	14 477	2 126	16 603
Location Immobilière	3 003	665	3 668	5 974	781	6 755	11 210	848	12 058
Divers	21 040	1 441	22 481	24 695	1 441	26 136	54 925	843	55 768
Total	**1 117 037**	**65 288**	**1 182 325**	**1 305 886**	**76 273**	**1 382 159**	**1 608 311**	**89 052**	**1 697 363**

2. Résultat net consolidé par action sur trois exercices

	1998	1999	2000
Résultat Net consolidé (FF)	163 381 240	186 207 019	211 755 588
Nombre d'actions	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Résultat net consolidé par action (FF)	26,54	30,24	34,39

3. Effectif moyen

Les sociétés du groupe ont employé 3 341 personnes, dont 242 cadres. 468 personnes travaillent à l'étranger.

4. Risque de change

Les activités de Groupe Partouche à l'étranger, sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi neuf sociétés étrangères. Cinq sociétés situées en Belgique, une société au Maroc, une société en Tunisie, une société en Espagne et une société en Roumanie. L'ensemble ne représente que 5,25 % du chiffre d'affaires total et le groupe ne supporte pas de risque de change significatif.

5. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des membres du Directoire du Groupe ont représenté un montant total de 5,3 MF au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2000.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun élément majeur n'est intervenu dans la période postérieure à la clôture des comptes consolidés qui pourraient avoir une incidence significative dans les comptes.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA Groupe Partouche :

Sociétés	Siège	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode de consolidation
CASINOS				
SA CASINO DE SAINT AMAND	France	99,99	99,99	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	99,96	99,96	IG
SA CASINO DU GRAND CAFE	France	61,95	61,83	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	France	99,90	99,90	IG
SA FORGES THERMAL	France	58,75	58,75	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	France	97,58	97,58	IG
SA JEAN METZ	France	99,20	99,20	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	96,53	96,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	99,92	91,67	IG
SA NUMA	France	98,60	98,60	IG
SA ECK	Belgique	100,00	99,90	IG
SA CASINO LE MIRAGE	Maroc	99,77	49,89	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	85,00	84,92	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	75,00	74,93	IG
GROUPE PARTOUCHE ROMANIA	Roumanie	99,00	98,90	IG
SA SATHEL	France	99,80	99,80	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	98,00	97,80	IG
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,79	99,59	IG
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,74	99,54	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,45	99,33	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,96	99,29	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,97	99,79	IG
SA CASINO DE GRASSE	France	49,96	49,70	IP
SA GRAND CASINO DE LYON	France	99,98	93,98	IG
SA LCL France & Cie (CASINO CARLTON)	France	100,00	100,00	IG
SA PHOEBUS CASINO GRUISSAN*	France	99,89	49,95	IG
SA CASINO MONDORE*	France	99,74	49,87	IG
SA CASINO BOURBOULE*	France	99,72	49,86	IG
SA CASINO CHATEL GUYON*	France	99,80	35,24	IG
HÔTELS				
SA ELYSEE PALACE HOTEL	France	99,80	91,55	IG
SA HOTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	94,00	94,00	IG
SNC GARDEN BEACH HOTEL	France	100,00	99,55	IG
SNC EGH - LA PART DIEU	France	100,00	99,80	IG
SNC HOTEL DU GOLF	France	100,00	99,80	IG
SARL AQUABELLA*	France	99,80	99,80	IG
HOTEL CASINO PHOEBUS*	France	99,99	49,94	IG
SPLENDID HOTEL*	France	100,00	30,58	IG
AUTRES SOCIÉTÉS				
SA CANNES BALNEAIRES (PALM BEACH)	France	99,97	99,97	IG
SA C.H.M.	France	93,29	86,18	IG
SARL SOCIETE IMMOBILIERE DE LA TOUR	France	98,00	98,00	IG
SA BARATEM	France	99,72	96,26	IG
SA HOLDING GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI HOTEL GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	99,84	91,59	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	99,97	91,56	IG
SA GROUPE PARTOUCHE Belgique	Belgique	99,90	99,90	IG
SA SIKB	Belgique	100,00	99,90	IG
SPRL CASKNO	Belgique	100,00	99,90	IG
SPRL ARTMUSIC	Belgique	99,50	99,40	IG
SARL SEK	France	100,00	99,80	IG
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO	France	100,00	99,80	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	100,00	99,82	IG
SC DU CASINO DE GRASSE	France	50,00	49,74	IP
SA LYDIA*	France	97,30	97,30	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT*	France	97,00	97,00	IG
SCI LES THERMES*	France	100,00	100,00	IG
SARL THERM'PARK*	France	100,00	100,00	IG
PORT LA NOUVELLE*	France	99,92	49,96	IG
SA GCJB*	France	100,00	50,00	IG
SARL SED*	France	99,90	49,95	IG
SARL SF2D*	France	99,90	49,95	IG
SA SFC*	France	50,00 + 1 voix	50,00	IG
SARL SIHCT*	France	97,54	48,77	IG
SCI MONTDORE*	France	99,00	48,28	IG
SCI PHOEBUS*	France	99,98	48,76	IG
SCI AZT*	France	99,00	49,45	IG
SA SEMCG*	France	61,22	30,61	IG
SCI FONCIERE GRANDS HOTELS*	France	100,00	30,67	IG
CIE THERMALE*	France	96,30	29,72	IG
CAFE CARMEN*	France	99,95	49,98	IG

*Le renvoi * signale les sociétés nouvellement incluses dans le périmètre de consolidation.* *(IG) Intégration Globale - (IP) Intégration proportionnelle*

VARIATION DU POURCENTAGE DE DÉTENTION

	Pourcentage Contrôle Exercice 98-99 / Exercice 99-00	Pourcentage Intérêt Exercice 98-99 / Exercice 99-00
SDT Saint-Saens	99,94	58,72
	Fusion Forges	
SA Casino Aix-en-Provence	91,85	91,73
	99,45	99,33
SA Casino La Ciotat	99,96	91,69
Les Flots Bleus	99,96	99,29
SA Casino Grasse	49,96	47,04
	49,96	49,70
SC du Casino Grasse	50,00	47,08
	50,00	49,74
SA Élysée Palace Hôtel	70,00	39,75
	99,80	91,55
Groupe Partouche Participation	98,00	98,00
	Fusion GP SA	
Groupe Partouche International	99,90	97,90
	99,90	99,90
Groupe Partouche Romania	99,00	96,92
	99,00	98,90
Casino Nuevo San Roque	75,00	73,43
	75,00	74,93
Eck	100,00	97,90
	100,00	99,90
Caskno	100,00	97,90
	100,00	99,90
SIKB	100,00	97,90
	100,00	99,90
Artmusic	99,50	97,41
	99,50	99,40
SA Casino Le Mirage	99,40	97,32
	99,77	49,89
SA Grand Casino de Djerba	85,00	83,22
	85,00	84,92

L'ensemble des sociétés nouvellement incluses ont été acquises au cours de cet exercice, ces sociétés étaient donc non consolidées auparavant. Les pourcentages de contrôle et d'intérêt vous sont indiqués dans le tableau des sociétés consolidées présenté plus haut.

PRINCIPALES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entrées dans le périmètre de consolidation

Les présents comptes consolidés au 31 octobre 2000 comprennent l'intégration globale :
- sur 12 mois des sociétés du Groupe SFC, et de la SARL Aquabella (Aix-en-Provence),
- sur 10 mois de la SCI des Thermes et Therm'Park (Aix-en-Provence),
- sur 9 mois de la SA et SCI Lydia,
- sur 6 mois des sociétés acquises par SFC (pôle SEMCG).

Rachat d'intérêts minoritaires

Le 3 février 2000, le groupe Partouche a procédé au rachat à un minoritaire de la SA SCMAT (Société du Casino Municipal d'Aix Thermal d'Aix-en-Provence) portant sur 7,60 % du capital de la SCMAT, à l'issue de l'opération, le pourcentage du groupe dans SCMAT est passé de 91,85 % à 99,45 %.

IMPACT DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

L'intégration des sociétés nouvellement incluses dans le périmètre au 31 octobre 2000 a eu l'impact suivant dans le compte de résultat consolidé :

Chiffre d'affaires	119 258
Résultat courant avant impôt	8 891
Résultat net consolidé	7 232

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les sociétés jugées non significatives au regard de leur CA, de leur total Bilan, de leur situation nette et de leur résultat, celles dont la détention est provisoire et celles pour lesquelles l'obtention des états financiers dans les délais n'a pas été possible, ne sont pas consolidées.

Sociétés	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Pourcentage de détention	Capitaux propres 31/10/00	Résultat net 31/10/00	Chiffres d'affaires 31/10/00	Cautions et avals	Prêts et avances	Motif de non consolidation
SA Casino Alvignac	187	–	187	75 %	51	(14)	–	–	46	Sans activité
SA Casino Morsbronn	493	–	493	75 %	(487)	(35)	–	–	507	Sans activité
SA Casino Trinité	499	–	499	99,84 %	268	(232)	–	–	10	Sans activité
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (source : Comptes consolidés au 31/10/99)	231 608	–	231 608	15,76 %	227 885	(3 589)	419 013	–	–	Détention inférieure à 20 %
Divers	5 623	998	4 625	–	–	–	–	–	–	Sans activité ou détention non significative
Total	**238 410**	**998**	**237 412**							

La variation du poste s'analyse par l'augmentation des titres divers pour 2 892 KF correspondant à des titres de sociétés sans activités ou à des détentions non significatives, localisées en particulier sur le casino de Djerba pour 2 498 KF et sur l'entrée du pôle SFC & SEMCG pour 394 KF.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 octobre 2000

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche S.A., établis en Francs Français, relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.
Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.
Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Sceaux, le 16 mars 2001

José DAVID

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Maïr FERERES
Associé

Comptes sociaux
2000



Bilan

ACTIF	Notes	Exercice 31/10/2000		Exercices	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1999	1998
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	2.1-2.2				
Concessions, brevets, droit sim.		3	23	149	5
Fonds commercial		1 982	13 000	13 500	14 000
Immobilisations corporelles	2.1-2.2				
Terrains		145	950	950	950
Constructions		4 935	32 369	30 005	18 999
Installations techniques*		–	1	1	2
Autres immobilisations corporelles		113	740	317	322
Immobilisations en cours		318	2 088	3 993	573
Immobilisations financières					
Autres participations	2.3	209 820	1 376 330	1 321 942	1 084 709
Prêts	2.5	747	4 899	76	81
Autres immobilisations financières	2.5	144	945	507	430
Total actif immobilisé		**218 207**	**1 431 345**	**1 371 440**	**1 120 071**
Actif circulant					
Avances et acomptes sur commandes		16	103	1	64
Clients et comptes rattachés	2.5	5 876	38 543	33 279	27 974
Autres créances	2.5	112 663	739 022	515 215	430 450
Valeurs mobilières de placement		5 337	35 010	87 803	1 986
Disponibilités		578	3 790	36 741	340
Charges constatées d'avance	2.5-2.9	70	459	1 491	1 097
Total actif circulant		**124 540**	**816 927**	**674 530**	**461 911**
Comptes de régularisation					
Écarts de conversion actif		3	22		
TOTAL GÉNÉRAL		**342 750**	**2 248 294**	**2 045 970**	**1 581 982**

Euro parité fixe : 6,55957

() Éléments inférieurs à 1 K€*

PASSIF	Notes	Exercice 31/10/2000		Exercices	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1999	1998
Capital social ou individuel (dont versé : 560 266) (1)		85 412	560 266	560 266	560 266
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	356 085	356 085	356 085
Écarts de réévaluation (2)		294	1 930	1 930	1 930
Réserve légale		3 510	23 024	18 316	13 284
Réserves réglementées (3)		5 566	36 508	36 508	36 508
Autres réserves		3 542	23 237	23 237	23 237
Report à nouveau		8 500	55 754	34 027	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		29 107	190 929	94 160	100 626
Capitaux propres	2.12	**190 216**	**1 247 734**	**1 124 529**	**1 091 936**
Provisions pour risques	2.4	–	–	–	1 004
Provisions pour charges	2.4	230	1 506	1 507	3 685
Provisions pour risques et charges		**230**	**1 506**	**1 507**	**4 689**
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (5)	2.6	40 876	268 128	417 616	207 403
Emprunts et dettes financières divers	2.6	10 484	68 772	69 472	436
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		116	758	–	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	136	893	2 562	3 438
Dettes fiscales et sociales	2.6	1 128	7 401	7 697	5 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6			1 447	
Autres dettes	2.6	99 086	649 962	421 025	268 293
Produits constatés d'avance	2.6	27	177	115	96
Total (4)		**151 853**	**996 091**	**919 934**	**485 356**
Écarts de conversion passif		452	2 963	–	1

TOTAL GÉNÉRAL	342 751	2 248 294	2 045 970	1 581 982

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	*294*	*1 930*	*1 930*	*1 930*
Écart de réévaluation libre				
Réserve de réévaluation (1976)				
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	*5 566*	*36 508*	*36 508*	*36 508*
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	*120 347*	*789 425*	*631 520*	*341 107*
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	*791*	*5 188*	*101 968*	*2 563*

Euro parité fixe : 6,55957

Compte de résultat

	Notes	Exercice 31/10/2000		Exercices	
En milliers de francs et en milliers d'euros		€	F	1999	1998
Ventes de marchandises		68	446	191	9
Production vendue services		5 390	35 358	30 326	25 076
Chiffre d'affaires net	2.14	5 458	35 804	30 517	25 085
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges (9)		66	433	2 227	247
Total produits d'exploitation (2)		**5 524**	**36 237**	**32 744**	**25 332**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises (et droits de douane)		65	428	184	79
Autres achats et charges externes		2 054	13 472	11 954	10 496
Impôts, taxes et versements assimilés		303	1 985	1 467	2 604
Salaires et traitements		957	6 279	6 332	6 105
Charges sociales		392	2 569	2 590	2 440
Dotations aux amortissements / immobilisations		407	2 669	2 149	1 340
Dotations aux provisions / actif circulant		168	1 100	1 619	48
Total charges d'exploitation		**4 345**	**28 502**	**26 295**	**23 112**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**1 179**	**7 735**	**6 449**	**2 220**
Produits financiers de participation (5)		36 580	239 948	121 270	117 143
Produits des autres valeurs mobilières et créances (5)		–	–	–	–
Autres intérêts et produits assimilés (5)		2 371	15 550	12 626	14 112
Reprises sur provisions et transferts de charges		404	2 649	–	1 344
Produits nets cession valeurs mobilières placement		296	1 939	213	184
Total produits financiers		**39 650**	**260 086**	**134 109**	**132 783**
Charges financières					
Dotations financières amortissements, provisions		1 208	7 925	68	4
Intérêts et charges assimilés (6)		11 629	76 284	46 115	32 723
Différences négatives de change*		–	–	1	9
Total charges financières		**12 838**	**84 209**	**46 184**	**32 736**
RÉSULTAT FINANCIER		**26 812**	**175 877**	**87 925**	**100 047**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**27 991**	**183 612**	**94 374**	**102 267**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		29	191	257	1 385
Produits exceptionnels sur opérations en capital*		–	–	2	4 457
Reprises sur provisions et transferts de charges		–	–	1 000	31
Total produits exceptionnels		**29**	**191**	**1 259**	**5 873**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		236	1 545	235	1 112
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		595	3 905	1 123	6 402
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		–	–	45	
Total charges exceptionnelles		**831**	**5 450**	**1 403**	**7 514**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.15	**(802)**	**(5 259)**	**(144)**	**(1641)**
Participation des salariés		–	–	–	–
Impôts sur les bénéfices		(1 917)	(12 576)	70	–
Total des produits		**45 203**	**296 514**	**168 112**	**163 988**
Total des charges		**16 097**	**105 585**	**73 952**	**63 362**
BÉNÉFICE OU PERTE		**29 106**	**190 929**	**94 160**	**100 626**
(2) Dont produits de locations immobilières		*583*	*3 827*	*3 372*	–
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		*38 693*	*253 810*	*11 596*	*13 217*
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		*7 896*	*51 794*	*31 211*	*24 512*
(9) Dont transfert de charges		*66*	*433*	*50*	–

** Eléments inférieurs à 1 K€*

Euro : parité fixe 6,55957

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2000 dont le total est de 2 248 294 KF et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 296 514 KF et dégageant un résultat de 190 929 KF.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 1999 au 31 octobre 2000.
Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche SA sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :
- le nouveau P.C.G. 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (Règlement n° 9903),
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983,
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 3 ans.
Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

Constructions	Linéaire 20 à 50 ans
Installations, matériel	Linéaire 5 ans
Installations, agencements	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire 2 à 5 ans

Les immobilisations en cours sont relatives aux travaux de la Villa Maritime au Havre.

1.3 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.
La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale. Cette valeur peut être appréciée notamment au travers du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigée des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...) mais aussi au travers d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité.
Ainsi, notre participation de 79,80 % dans la SA Elysée Palace Hôtel est provisionnée à hauteur de 7 925 KF compte tenu de sa situation nette. La provision de la créance en compte courant de 2 496 KF a été intégralement reprise.
La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.
Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur de négociation à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.
En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en francs précédemment comptabilisés sont constatées en « écarts de conversion actif ou passif ». Les pertes de change font l'objet d'une provision pour charge.

1.5 - Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.6 - Changements de méthode et de présentation

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecté l'établissement des comptes sociaux.

2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers de francs)

2.1 - Note sur les immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute des immobilisations début d'exercice	Augmentations Réévaluation en cours d'exercice	Augmentations Acquisition, création, virt poste à poste
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	15 263		9
Terrains	950		
Constructions sur sol propre	34 033		4 229
Installations techniques, matériel, outillage industriel	2		
Autres installations, agencements, aménagements	135		48
Matériel de transport			488
Matériel de bureau, informatique, mobilier	598		57
Immobilisations corporelles en cours	3 993		2 088
Total	**39 711**		**6 910**

	Diminutions par virement de poste/poste	Diminutions par cession ou mise H.S	Valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation légale valeur originale Fin exercice
Frais établissements, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			15 272	
Terrains			950	
Constructions sur sol propre			38 262	
Installations techniques, matériel, outillage industriel			2	
Autres installations, agencements, aménagements			184	
Matériel de transport			488	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			654	
Immobilisations corporelles en cours	3 993		2 088	
Total	**3 993**		**42 628**	

2.2 - État des amortissements

	Situations et mouvements de l' exercice Début Exercice	Dotation Exercice	Diminution Exercice	Fin Exercice
Frais établissements, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	1 614	635		2 249
Terrains				
Constructions sur sol propre	4 028	1 865		5 893
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel, outillage industriel*	–	–		1
Autres installations, agencements, aménagements	54	16		70
Matériel de transport	–	53		53
Matériel de bureau, informatique, mobilier	363	100		463
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total	**4 445**	**2 034**	**–**	**6 480**
Total général	**6 059**	**2 669**	**–**	**8 729**

** Elémént inférieur à 1KF*

2.3 - Notes sur les participations

	Valeur brute début exercice			Acquisition, Vir. poste\poste
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations	1 322 376			62 505
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 183			5 593
Total	**1 323 559**			**68 098**

	Diminutions par virement de poste/poste	Diminutions par cession ou mise H.S	Valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation légale valeur originale Fin exercice
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		326	1 384 554	
Autres titres immobilisés				
Prêts et immobilisations financières	327	6	6 444	
Total	**327**	**332**	**1 390 998**	

Groupe Partouche a pris une participation à hauteur de 50 % dans la SAS Société française de Casinos, de 97,30 % dans la SA Lydia Investissements, de 97,00 % dans la SCI Lydia et de 100,00 % dans la SCI Thermes.
Une acquisition complémentaire de titres de la SA Aix Thermal a permis de porter la participation détenue à 38,59 %.
La Société Elysée Palace Hôtel a été recapitalisée par incorporation de créances, et Groupe Partouche a souscrit à titre réductible pour les actionnaires n'ayant pas souscrit, portant la participation détenue à 79,80 %.
Groupe Partouche étant devenu actionnaire unique de la Société Groupe Partouche Participations, il a été procédé à une transmission universelle du patrimoine de cette dernière en application des dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil.
Groupe Partouche est ainsi devenu actionnaire direct de Groupe Partouche International pour 99,90 %, et titulaire d'un prêt de 4 828 KF.

2.4 - État des provisions

	Début Exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprise	Fin Exercice
Provisions				
Pour litiges				
Pour pertes change				
Pour impôts	1 506			1 506
Total	**1 506**	**–**	**–**	**1 506**
Titres de participation	433	7 924	133	8 224
Sur immobilisations financières	600			600
Autres provisions pour dépréciation	3 496	1 100	2 496	2 100
Total	**4 529**	**9 024**	**2 629**	**10 924**
Total général	**6 035**	**9 024**	**2 629**	**12 430**

Dont : Dotations et reprises d'exploitation		*1 100*	
Dotations et reprises financieres		*7 924*	*2 629*
Dotations et reprises exceptionnelles			
Dépréciation titres mis équivalence			

La provision pour impôt concerne entre autres des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984.
Les provisions sur immobilisations financières concernent les titres évoqués au paragraphe 1.3.
Les autres provisions concernent une créance sur un tiers avec lequel la Société est en litige.

2.5 - État des échéances des créances

	Montant Brut	1 an au plus	plus 1 an
Prêts	4 899	6	4 893
Autres immobilisations financières	1 545		1 545
Autres créances clients	38 543	38 543	
Personnels comptes rattachés	26	26	
Impôts sur Bénéfices	11 335	8 732	2 603
T.V.A	1 059	1 059	
Autres impôts	17	17	
Créances diverses	163	163	
Groupe et associés	665 540	665 540	
Débiteurs divers	62 983	62 983	
Charges constatées d'avance	459	459	
Total général	**786 569**	**777 528**	**9 041**

Remboursements obtenus en cours exercice.	5
Remboursement des prêts obtenus en cours d'exercice	4 828

2.6 - État des échéances des dettes

	Montant Brut	1 an au plus	plus 1 an cinq ans au plus	plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	268 128	64 145	190 522	13 462
Emprunts dettes financières divers	68 772	66 090	2 500	182
Fournisseurs et comptes rattachés	893	893		
Personnel et comptes rattachés	315	315		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	514	514		
Etat, autres collectivités publiques :				
Impôts sur Bénéfices				
T.V.A	6 055	6 055		
Autres impôts	517	517		
Divers				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	647 107	647 107		
Autres dettes	2 855	2 855		
Produits constatés d'avance	177	177		
Total général	**995 333**	**788 668**	**193 022**	**13 644**

Emprunts souscrits en cours d'exercice.	145 016
Emprunts remboursés en cours d'exercice	198 484

2.7 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Montant concernant les entreprises liées (lien de participation)	Montant
Participations	1 306 890
Créances clients, comptes rattachés	37 723
Autres créances	664 977
Emprunts, dettes financières divers	73
Avances et acomptes	757
Fournisseurs	79
Autres dettes	646 620

2.8 - Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Intérêts courus	33
Autres immobilisations financières	**33**
Clients fact. à établir	37 514
Clients et comptes rattachés	**37 514**
Produits à reçevoir	1 186
Autres créances	**1 186**
Total	**38 733**

2.9 - Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Montant
Emprunts et dettes financières	1 363
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	298
Dettes fiscales et sociales	800
Autres dettes	785
Intérêts courus sur découvert	419
Total	**3 665**

2.10 - Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation constatées d'avance	459
Total charges constatées d'avance	**459**

2.11 - Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation constatés d'avance	177
Total produits constatés d'avance	**177**

2.12 - Tableau de variation des capitaux propres

Postes de capitaux	Solde 31/10/99	Affectation Resultat 99	Solde après Affectation	Variation Exercice	Solde 31/10/00
Capital social	560 266		560 266		560 266
Prime émission, fusion	51 694		51 694		51 694
Prime d'apport	304 391		304 391		304 391
Écart de réévaluation	1 930		1 930		1 930
Réserve légale	18 316	4 708	23 024		23 024
Réserves réglementées	36 508		36 508		36 508
Autres réserves	23 237		23 237		23 237
Report à nouveau	34 027	21 727	55 754		55 754
Résultat exercice	94 160	(94 160)		190 929	190 929
Total situation nette	**1 124 529**	**(67 725)**	**1 056 804**	**190 929**	**1 247 733**

2.13 - Composition du capital social (exprimé en FF)

Catégories de titres	Nombre de titres A la clôture	Créés pendant l'exercice	Valeur nominale	Total
Actions ordinaires	6 156 774		91	560 266 434

2.14 - Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

	Montant France	Montant Export	Montant Total
Redevances Groupe	30 716	719	31 435
Refacturations diverses			–
Locations	3 827		3 827
Ventes diverses	436	106	542
Total	**34 979**	**825**	**35 804**

2.15 - Produits financiers de participation

	Montant
Distribution de dividendes des filiales	237 100
Retour à meilleure fortune	2 848
Total	**239 948**

2.16 - Détail des produits et charges exceptionnels

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Divers charges	11	7
Régularisation caisses sociales	15	41
Redressement formation profess.	210	49
Rétrocession commissions	244	94
Régularisation fournisseurs	281	
Précompte perdu	785	
Vnc immo. financières sorties	3 905	
Divers produits		
Profit sur acquisition créance		
Apurement de dettes		
Régularisation de taxes locales		
Total	**5 451**	**191**

2.17 - Engagements Financiers

Engagements donnés	Montant
Avals et cautions	200 311
Autres engagement donnés : Inscription du Trésor	14 532
Total	**214 843**
Dont concernant les filiales	214 843
Engagements reçus	**Montant**
Avals et cautions	28 728
Engagements de retour à meilleure fortune	47 547
Total	**76 275**
Dont concernant les filiales	47 547

2.18 - Autres informations

Une inscription antérieurement prise par le Trésor pour un litige fiscal subsiste pour 2 603 KF.
Compte tenu d'une provision pour charges figurant au passif du bilan pour 1 265 KF le montant du litige non couvert et contesté n'est plus que de 1 338 KF.
Dans le cadre des engagements bancaires contractés par Groupe Partouche SA pour acquérir une participation dans la société FCMC, Financière Partouche SA actionnaire majoritaire de Groupe Partouche SA a antérieurement donné sa caution gagiste.
A la clôture de l'exercice, l'encours d'actions Groupe Partouche nanties à ce titre s'élevait à 74 866 titres.

2.19 - Effectif moyen

Personnel salarié	
Cadres	13
Employés	10
Total	**23**

2.20 - Rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance

Les rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance s'élèvent à 3 191 KF.

2.21 - Engagement de retraite

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.22 - Informations diverses

Une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est toujours en place.
A la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente 13 % du total des emprunts.
Le Groupe Partouche est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre les sociétés SA Casino de Saint-Amand, SA Casino du Touquet, SA Baratem et SA Cannes Balnéaire.

3 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination *(informations en KF)*	Siège social	Capital	Autres capitaux propres	QP capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur inventaire des titres Brute	Valeur inventaire des titres Nette	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat
SA CASINO DES 4 SAISONS	Le Touquet	2 450	7 134	96,53 %	8 680	36 166	36 166			25 977	5 151
SA CASINO AIX THERMAL	Aix-en-Provence	13 500	132 554	38,59 %		18 184	18 184		11 731	131 286	46 874
SA CASINO ALVIGNAC	Alvignac	250	(185)	75,00 %		187	187	46		0	(14)
SA BASTIDE 2	Montpellier	300	NC	25,00 %		300	0			NC	NC
SA CASINO DE BEAULIEU	Beaulieu	1 000	(17 417)	99,90 %		999	999	638	7 228	34 459	17 488
SA GRAND CASINO DE CABOURG	Cabourg	2 000	0	99,96 %		3 698	3 698	17 264		25 219	0
SA CASINO CARLTON	Cannes	73 400	(58 176)	100,00 %		29 000	29 000	26 518	25 000	75 584	(4 437)
SA CASINOS VICHY	Vichy	1 500	162	79,92 %		2 434	2 434			24 441	2 398
SA CHM	Vichy	5 258	(544)	76,05 %		3 927	3 927			446	(14)
SA EDEN BEACH CASINO	Juan-les-Pins	6 600	7 700	1,40 %		1 015	1 015			85 880	12 062
SA ELYSEE PALACE HOTEL	Vichy	250	835	79,80 %		8 133	208	135		0	(824)
SA ELYSEE PALACE EXPANSION	Vichy	250	(263)	79,84 %		8 581	8 581	23 510		0	(393)
SA FORGES THERMAL	Forges-les-Eaux	102 000	26 037	58,75 %	4 935	73 510	73 510		11 786	198 847	40 741
SA GRP PARTOUCHE INTERNATIONAL	Bruxelles	1 013	(7 051)	99,90 %		1 004	1 004	218 650		281	897
SA HIL	Lyon	2 000	(14 390)	94,00 %		1 880	1 880	147 904	50 000	57 566	981
SA HOLDING GARDEN PINEDE	Paris	110 125	(18 771)	100,00 %		2 202	2 202	35 269	39 144	0	(1 039)
SNC HOTEL GOLF	La Tour Salvagny	1	527	1,00 %		0	0	1 409		12 099	0
SA JEAN METZ	Berck-sur-Mer	250	1 543	99,20 %	10 912	19 840	19 840			26 887	6 577
SA CASINO MORSBRONN	Morsbronn	250	(702)	100,00 %		493	493	507		0	(35)
SA NUMA	Boulogne-sur-Mer	500	1 197	98,60 %	14 790	22 678	22 678			21 509	7 415
OCI DEL PYRENEUS	Andorre	250	NC	33,00 %		83	83			NC	NC
SA CASINO DE PALAVAS	Palavas	1 870	20 419	9,06 %		1 200	1 200		1 114	51 924	5 971
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE	Dieppe	2 508	7 137	97,58 %		30 092	30 092			39 078	2 636
SA SATHEL	La Tour Salvagny	2 016	159 278	99,80 %	149 693	613 462	613 462	70 834	4 934	259 338	93 639
SCI PALAVAS	Palavas	50	(7 327)	10,00 %		800	800	5 907		1 020	101
SCI ROYALE	Calais	892		99,99 %		3 500	3 500			297	76
SEMTEE 12/99	Andorre	165 580	(46 672)	0,71 %		1 185	1 185			52 247	9 689
SA FERMIERE CASINO CANNES 10/99	Cannes	13 482	245 387	15,43 %		74 878	74 878			188 079	11 141
SARL SIT	La Tour Salvagny	50	29 403	98,00 %		49	49		13 388	2 185	854
SA CASINO DE SAINT-AMAND	St-Amand-les-Eaux	116 250	14 836	99,99 %	39 986	120 508	120 508			98 762	39 760
SA LE TOUQUET'S	Calais	600	821	90,05 %	8 105	30 617	30 617			35 169	6 822
SA CANNES BALNEAIRE	Cannes	255 051	(169 831)	99,97 %		234 000	234 000		1 128	18 801	(588)
SA GRAND CASINO DE LA TRINITE	La Trinité-sur-Mer	500	0	99,84 %		499	499	10		0	(232)
SARL CFPCM	Forges-les-Eaux	50	NC	60,00 %		30	30			829	111
SCI LES THERMES	Aix-en-Provence	1 000	(18 845)	100,00 %		–	–	69 789		3 417	393
SA LYDIA INVEST	Le Bacares	1 000	(11 223)	97,30 %		2 909	2 909	5 336		5 852	8 105
SCI LYDIA	Le Bacares	10	(542)	97,00 %		6 500	6 500	2 124		630	(97)
SAS SFC	Paris	11 000	4 420	50,00 %		30 000	30 000		40 000	2 833	1 755
SOC THERMES DE PLOMBIERES	Plombières	1 220	NC	NS		10	10			NC	NC

4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION

Entreprise apporteuse : SIHB
Société absorbée par Cie Fermière des Eaux (devenue Groupe Partouche)
Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis, rue de Saussure - 75017 Paris
Nature de l'opération : Fusion de sociétés
Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 1er novembre 1993

Suivi des plus-values sur biens non amortissables

Terrains

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Terrains Bagnoles	30	950	920
Falaise	5	–	(5)

Participations

Dénomination	Nombre de titres	Valeur Fiscale et Comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
SA Casino des 4 Saisons 26, rue St-Jean - 62520 Le Touquet	22 050	7 938	36 000	28 062
SA Eden Beach Casino Bd Edouard Baudouin - 06160 Juan-les-Pins	924	2 000	1 015	(985)
SA Forges Thermal Av. des Sources - 76440 Forges-les-Eaux	6 210	15 150	59 510	44 360
SA Jean Metz Av. du Géné. de Gaulle - 62600 Berck-s-mer	992	173	19 840	19 667
SA Numa 37, Rue Félix Adam - 62200 Boulogne-s-mer	4 930	743	22 678	21 935
SA Casino et Bains de Mer Dieppe Bd. de Verdun - 76200 Dieppe	4 600	6 500	25 092	18 592
SA Sathel 200, Av. du Casino - 69890 Tour-de-Salvagny	10 008	71 927	190 908	118 981
SA Le Touquet's 59, Rue Royale - 62100 Calais	1 801	1 380	30 617	29 237
Sous-total		**105 811**	**385 660**	**279 849**

Créances

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
JATEK	5 106	5 105	(1)

*Suivi des plus-values sur biens amortissables**

Constructions

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Cave Granville	–	8	8
Construction Bagnoles	22	8 550	8 528
Appartement Saint-Placide	125	500	375
Sous-total	**148**	**9 058**	**8 910**
Total	**111 099**	**400 773**	**289 674**

() La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.*

5 - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (exprimés en FF)

Nature des indications	Exercice clos le 31/10/96 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/97 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/98 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/99 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/00 (12 mois) Avant approb. AG
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	470 623 790	560 266 434	560 266 434	560 266 434	560 266 434
Nombre des actions ordinaires existantes	5 171 690	6 156 774	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par convention d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 136 712	21 356 238	25 084 767	30 516 527	35 804 007
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32 404 545	52 875 940	100 426 183	94 930 149	187 397 784
Impôt sur les bénéfices		213 741		70 000	(12 576 457)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	29 900 728	50 700 047	100 625 786	94 159 969	190 928 651
Résultat distribué	41 373 520	55 410 966	61 567 740	67 724 514	67 724 514
III - Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	6	9	16	15,41	32,48
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	6	8	16	15,29	31,01
Dividendes attribués à chaque action	8,00	9,00	10,00	11,00	11,00
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	20	22	19	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 851 754	5 717 028	6 104 937	6 331 601	6 278 782
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 845 579	2 239 430	2 440 212	2 590 258	2 568 795

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Exercice clos le 31 octobre 2000

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée génénrale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2000, sur :
• le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche S.A., établis en Francs Français, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
• les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Sceaux, le 16 mars 2001

José DAVID

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Maïr FERERES
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
En application de l'article 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉES

1.1 Abandon de créance Grand Casino de Beaulieu SA

Votre société a consenti à la société Grand Casino de Beaulieu SA un abandon de créance pour un montant de 17 100 000 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur Grand Casino de Beaulieu SA.
Conseil de surveillance du 6 janvier 2000.
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernés : Isidore Partouche, Patrick Partouche; Groupe Partouche représenté par Hubert Benhamou.

1.2 Abandon de créance Lydia Invest SA

Votre société a consenti à la société Lydia Invest SA un abandon de créance pour un montant de 11 093 216 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur Lydia Invest SA.
Conseil de surveillance du 19 avril 2000.
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernés : Isidore Partouche, Patrick Partouche, Groupe Partouche représenté par Hubert Benhamou.

1.3 Abandon de créance Grand Casino de Cabourg SA

Votre société a consenti à la société Grand Casino de Cabourg SA un abandon de créance pour un montant de 1 096 007 FF. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre société détient sur Grand Casino de Cabourg SA.
Conseil de surveillance du 31 octobre 2000.
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire concernés : Isidore Partouche, Patrick Partouche, Hubert Benhamou, Ari Sebag, Richard Partouche.
Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivante s'est poursuivie au cours du dernier exercice

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Comptes courants d'associés

Divers associés personnes physiques ont maintenu ou augmenté leurs mises de fonds en comptes courants. Ces sommes ne sont pas rémunérées pour cet exercice.

2.2 Abandon de créance - Casino de Palavas SA

Votre société a consenti un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Casino de Palavas SA pour un montant de 1 810 000 FF au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1996. Cet abandon a porté sur le compte courant que votre société détient sur la société Casino de Palavas SA.
La société Casino de Palavas SA avait en effet accumulé des pertes durant les exercices antérieurs portant ainsi ses capitaux propres à un montant inférieur à la moitié de son capital social. Votre société a décidé d'abandonner une partie de sa créance afin de reconstituer les fonds propres de la société Casino de Palavas SA.
Au titre de l'exercice, les conditions nécessaires à l'application de la clause étant réunies, un produit financier a été comptabilisé pour un montant de FF 805 025. Compte tenu de l'application de la clause faite au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999 pour un montant de 1 004 975 FF, le compte courant antérieurement abandonné a été entièrement reconstitué.

2.3. Abandon de créance - CASINO DE VICHY S.A.

Le 31 août 1996, votre société a consenti un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune à la société Casino d'Exploitation du Casino de l'Élysée Palace SA (SAECEP), pour un montant de 5 084 104 FF.
Cette société a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à la société Casino de Vichy SA, en vertu des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Cette dernière a repris à son compte les droits et engagements de la SAECEP, et donc notamment la clause de retour à meilleure fortune.
Au titre de l'exercice, les conditions nécessaires à l'application de la clause étant réunies, un produit financier a été comptabilisé pour un montant de 262 412 FF. Compte tenu de l'application faite de cette même clause au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999 pour un montant de 3 563 820 FF, le compte courant a été reconstitué à hauteur de 3 826 232 FF.

2.4 Abandon de créance Grand Casino de Cabourg SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999, votre société a consenti à la société Grand Casino de Cabourg SA deux abandons de créance pour des montants respectifs de 15 000 000 FF et 4 449 876 FF. Ces deux conventions sont assorties d'une clause de retour à meilleure fortune et ont porté sur le compte courant que votre société détient sur Grand Casino de Cabourg SA.
Les conditions requises pour l'application de la clause n'étant pas réunies, aucun remboursement n'est intervenu dans l'exercice.

2.5 Avec la SA Financière Partouche

La SA Financière Partouche a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du groupe avec la SA Groupe Partouche dans les mêmes conditions que les société filiales de votre société.
Votre société a mandaté la SA Financière Partouche pour qu'elle adhère au G.I.E. G.A.P. (Gestion Actif Passif) afin d'optimiser pour elle et/ou ses filiales la gestion du risque de taux. Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit financier de 375 103 FF.
Votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche pour une durée de neuf années, commençant à courir à compter du 1er mars 1998 et se terminant le 28 février 2007. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141bis rue de Saussure 75017 Paris moyennant un loyer annuel de 700 000 FF.

Paris La Défense et Sceaux, le 16 mars 2001

José DAVID

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Maïr FERERES
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Assemblée générale mixte du 2 avril 2001

Mesdames, Messieurs,
En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche S.A. et en exécution des missions prévues par le Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations pour lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

1. ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS, IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (NEUVIÈME RÉSOLUTION)

En exécution de la mission prévue notamment par les articles, L225-150, L225-161, L225-169, L228-92, et L228-95 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de diverses valeurs mobilières, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.
Les augmentations de capital social qui résulteraient immédiatement ou à terme de l'émission de ces valeurs mobilières ne pourront excéder 250 millions d'euros et le montant nominal des obligations et autres titres d'emprunts ne pourra dépasser 300 millions d'euros.
Votre directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération.
Nous avons examiné le projet d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.
Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.
Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre directoire.

2. ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS, IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DIXIÈME RÉSOLUTION)

En exécution de la mission prévue notamment par les articles L225-135, L225-150, L228-92, L228-95, du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émissions réservées d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières. Les augmentations de capital social qui résulteraient immédiatement ou à terme de l'émission de ces valeurs mobilières ne pourront excéder 250 millions d'euros et le montant nominal des obligations et autres titres d'emprunts ne pourra dépasser 300 millions d'euros.
Votre directoire vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.
Nous avons examiné le projet d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.
Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de réalisation de ces opérations, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du directoire.
Les montants des prix d'émission, les bases de conversion et d'échange ainsi que les prix d'exercice du droit de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de réalisation de ces opérations et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.
Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces émissions par votre directoire.

Paris La Défense et Sceaux, le 16 mars 2001

José DAVID

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Maïr FERERES
Associé

Projet de texte des résolutions

soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 2 avril 2001 à 10 heures

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes - Quitus

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 octobre 2000, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 190 928 651,00 F (soit 29 106 885,21 euros) de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	190 928 651,00 F
soit	29 106 885,21 €
5 % à la réserve légale	9 546 433,00 F
soit	1 455 344,33 €
Solde	181 382 218,00 F
soit	27 651 540,88 €
A titre de dividendes aux actionnaires	67 724 514,00 F
soit	10 324 535,60 €
soit 11,00 F (1,68 euro) par action.	
Le solde	113 657 704,00 F
soit	17 327 005,28 €

est affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 169 411 918 F, (soit 25 826 680,41 euros).
Le dividende net par action serait de 11 F (soit 1,68 euro) et l'avoir fiscal correspondant de 5,50 F (soit 0,84 euro) pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de 16,50 F (soit 2,52 euros).
Ce dividende pourra être mis en paiement à l'issue de l'assemblée et au plus tard, le 30 avril 2001.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Dividende net en F.F. et en euros	Avoir fiscal en F.F. et en euros
31 octobre 1997	55 410 966,00 F 8 447 347,31 €	27 705 483,00 F 4 223 673,66 €
31 octobre 1998	61 567 740,00 F 9 385 941,46 €	30 783 870,00 F 4 692 970,73 €
31 octobre 1999	67 724 514,00 F 10 324 535,60 €	33 862 257,00 F 5 162 267,80 €

Troisième résolution : Conventions visées à l'article L. 225-86 du nouveau code de commerce (ancien article 143 de la loi du 24 juillet 1966)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du nouveau code de commerce (ancien article 143 de la loi du 24 juillet 1966) et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L. 225-209 du nouveau code de commerce (ancien article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes et pris connaissance des éléments figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du nouveau code de commerce (ancien article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966), à acquérir un nombre d'actions représentant 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit au plus 615 677 actions, pour un montant total maximal de 61 567 700 euros.
L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront servir notamment, à la régularisation des cours, à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à toute autre fin dans l'intérêt de la société.
L'Assemblée Générale décide de fixer à 100 euros par action ou 655,96 F, le prix maximum auquel la société pourra effectuer ces acquisitions.
Le prix minimum de cession des actions acquises ne pourra être inférieur à 50 euros par action ou 327,98 FF. Les achats, cessions et transferts d'actions pourront être effectués par tous moyens.
Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.
La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.
Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux cessions, aux transferts d'actions ainsi réalisés.

Cinquième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution : Conversion en unités euro de la valeur nominale des 6 156 774 actions composant le capital social

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de surveillance, décide de convertir en unités euro la valeur nominale des 6 156 774 actions composant le capital social qui s'élève actuellement à 91 F par

application du taux officiel de conversion de l'euro qui s'élève à un euro pour 6,55957 francs.
La nouvelle valeur nominale ressort ainsi à 13,87 euros.

Septième résolution : Conversion du capital social en euros par augmentation de la valeur nominale des actions et incorporation de réserves

L'Assemblée Générale décide d'élever la valeur nominale des 6 156 774 actions composant le capital social d'une somme de 0,13 euro, laquelle passe de 13,87 euros à 14 euros, et d'augmenter en conséquence le capital social d'un montant de 782 768,75 euros (soit 5 134 626,38 F), pour le porter de 85 412 067,25 euros à 86 194 836 euros, par prélèvement sur les postes de réserves suivants :

Montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves	5 134 626,38 F
Soit	782 768,75 €
Il est prélevé la somme de	931 363,19 F
Soit	141 985,40 €
sur le poste « réserve spéciale de guerre » qui est soldée à	0,00 F
Solde du montant à prélever	4 203 263,19 F
Soit	640 783,34 €
Il est prélevé la somme de	1 929 743,05 F
Soit	294 187,43 €
sur le poste « réserve spéciale de réévaluation » qui est soldée à	0,00 F
Solde du montant à prélever	2 273 520,14 F
Soit	346 595,91 €
Il est prélevé la somme de	4 086,16 F
Soit	622,93 €
sur le poste « fonds de renouvellement de stocks » qui est soldée à	0,00 F
Solde du montant à prélever	2 269 433,98 F
Soit	345 972,98 €
Il est prélevé la somme de	2 269 433,98 F
Soit	345 972,98 €
sur le poste « réserves diverses » qui est soldée à	20 032 490,27 F
Soit	3 053 933,45 €
Soit le montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves de	5 134 626,38 F
Soit	782 768,75 €

Huitième résolution : Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 86 194 836 euros (quatre vingt six millions cent quatre vingt quatorze mille huit cent trente six euros).

Il est divisé en 6 156 774 actions de 14 euros chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

Neuvième résolution : Décision d'augmentation du capital social par émission de tous types de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription et délégation de pouvoir au Directoire à cet effet

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du nouveau code de commerce et notamment son article L.225-129 (ancien article 180 de la loi du 24 juillet 1966) :

• annule les autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 4 avril 2000, en application des dispositions de l'article L. 225-129, paragraphe III, alinéa 3 (ancien article 180-III alinéa 3 de la loi du 24 juillet 1966), à l'effet d'émettre tous types de valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;

• décide le principe d'une augmentation du capital social par émission de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société et délègue au Directoire tous pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ;

• décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 250 000 000 euros compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi ;

• décide que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 300 000 000 euros ;

• décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible et que le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il décidera, l'une ou plusieurs des facultés ci-après :

- limiter l'émission au moment des souscriptions sous la condition que celle-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

• prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

• délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et, plus généralement, prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des émissions envisagées, constater l'augmentation du capital résultant de chaque émission et modifier corrélativement les statuts.
Délègue en outre tous pouvoirs au Directoire pour fixer les caractéristiques de tous titres d'emprunts éventuellement émis.
La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Dixième résolution : Décision d'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société et délégation de pouvoir au Directoire à cet effet.

L'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du nouveau code de commerce et notamment de son article L. 225-129 (anciennement, l'article 180 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales), ainsi que de ses articles L.225-148, L. 225-150 et L. 228-93 du nouveau code de commerce (anciennement respectivement articles 193-1, 194-1 et 339-3 de la loi du 24 juillet 1966) :
• décide le principe d'une augmentation du capital et délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à la réalisation de l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par émission par la Société, d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du nouveau code de commerce (ancien article 193-1 de la loi sur les sociétés commerciales) ;
• fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation ;
• décide de fixer la limite du montant des émissions autorisées dont le Directoire pourrait faire usage en vertu de la présente délégation, de la manière suivante :
- le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 250 000 000 euros (deux cent cinquante millions d'euros) ou la contre-valeur de ce montant, auquel s'ajoutera la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi,
• décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, ces titres pouvant être émis par la Société elle-même ou une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;
• décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
• prend acte que cette délégation emporte au profit des porteurs de valeurs mobilières autres que les bons autonomes de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ; décide, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ou d'obligations convertibles en actions, de supprimer, en faveur de leurs porteurs, le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
• décide que la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions de numéraire émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera au mois égale à la valeur minimum fixée par la loi soit actuellement la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris pendant 10 jours de bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou titres qui y donnent droit, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons autonomes de souscriptions d'actions de la Société, la somme reçue par la Société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans le calcul ;
• décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation à l'effet notamment de :
- arrêter les conditions de la ou des émissions, en accord, s'il y a lieu, avec les organes compétents des sociétés filiales,
- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,

- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titre subordonnées ou non, à durée déterminée ou non, fixer le taux d'intérêt des titres d'emprunt, leur mode de remboursement y compris par voie d'échange ou de dation en paiement de tous biens ou valeurs, leur prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
- décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
- fixer les modalités, le cas échéant, de rachat ou d'échange des titres émis ou à émettre,
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois,
- plus particulièrement, en cas d'émission de titre à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
. arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
. fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que le montant de la soulte en espèces à verser,
. déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique d'achat à titre particulier,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital réalisées par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Onzième résolution : Décision d'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise et délégation de pouvoir au Directoire à cet effet.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire :

• décide le principe d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise et délègue au Directoire tous pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes, ou autres, dont la capitalisation serait admise, ou par conjugaison avec une augmentation en numéraire dans les conditions de la neuvième résolution, au moyen de l'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes ou par la combinaison des deux opérations ;
• décide que le capital social ne pourra, en vertu de la présente délégation, être augmenté d'un montant supérieur à 250 000 000 euros ;
• délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment :
- de déterminer les modalités et conditions des opérations envisagées, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant de l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles ou de l'élévation de la valeur nominale,
- de décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L. 225-149 du nouveau code de commerce (ancien article 194 de la loi du 24 juillet 1966), que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
- de prendre toutes dispositions et conclure tous accords utiles à la bonne fin des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts.
La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Douzième résolution : Plafond d'émissions de valeurs mobilières

L'Assemblée Générale après lecture du rapport du Directoire, décide de fixer à 250 000 000 euros le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, pouvant être réalisées en vertu des autorisations conférées par les neuvième, dixième et onzième résolutions qui précèdent, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi.

Treizième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital



IDENTIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du Directoire

Les membres du Directoire	Autres fonctions significatives dans le groupe
Hubert BENHAMOU Président du Directoire	- Directeur général - adm., de la SA FINANCIERE PARTOUCHE - Président-Directeur général de la SA SATHEL (1er Casino de France) - P-DG de la SA HOTEL INTERNATIONAL DE LYON. - HILTON LYON - P-DG du Casino LE LION BLANC (Saint Galmier) - P-DG du Casino Les Flots Bleus (La Ciotat) - Gérant de la SNC EGH Part-Dieu - Le Méridien Part-Dieu - Membre du Comité exécutif de la SAS Société Française de Casinos
Patrick PARTOUCHE Directeur général Membre du Directoire	- Directeur général - adm., de la SA FINANCIERE PARTOUCHE - P-DG de la SA HOLDING GARDEN PINEDE - P-DG de la SA EDEN BEACH CASINO (Juan-les-Pins) - P-DG de la SA GRAND CASINO DE BEAULIEU (Beaulieu) - P-DG de la SA CANNES BALNEAIRE - Palm Beach Casino (Cannes) - P-DG de la SA CASINO DE DJERBA (Casino de Djerba) - Président de GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LTD - Gérant de la SARL SEK
Ari SEBAG Directeur général Membre du Directoire	- Directeur général - adm., de la SA FINANCIERE PARTOUCHE - P-DG de la SA CASINO ET BAINS DE MER DE DIEPPE - P-DG de la SA FORGES THERMAL (Forges-les-Eaux) - P-DG de la SA GRAND CASINO DE LA TRINITE-SUR-MER - Président SA CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne) - Gérant de GROUPE PARTOUCHE ROMANIA SRL (Bucarest)
Richard PARTOUCHE Directeur général Membre du Directoire	- Directeur général - adm., de la SA FINANCIERE PARTOUCHE - Directeur général et adm. de la SA SATHEL (Casino de la Tour de Salvagny) - P-DG du Casino de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) - Membre du Comité exécutif de la SAS Société Française de Casinos
Katy ZENOU Directeur général Membre du Directoire	- Directeur général - adm., de la SA FINANCIERE PARTOUCHE - Directeur général - adm, de la SA NUMA (Boulogne-sur-Mer) - Directeur général - adm, de la SA CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet)

Les membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance	Autres fonctions significatives dans le groupe
Isidore PARTOUCHE Président du Conseil de surveillance	- P-DG de la SA FINANCIERE PARTOUCHE - P-DG de la SA Casino Municipal d'Aix Thermal (Casino d'Aix-en-Provence) - P-DG de la SA C.H.M. (Vichy) - P-DG de la SA DE L'ELYSEE PALACE (Vichy) - Président de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles) - Administrateur de la SA SATHEL (Casino de la Tour de Salvagny - Administrateur de la SA HOLDING GARDEN PINEDE (Paris) - Administrateur de la SA CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (Saint-Amand) - Administrateur de la SA FORGES THERMAL (Casino de Forges-les-Eaux) - Administrateur de la SA Grand Casino de Cabourg (Casino de Cabourg) - Administrateur de la SA CANNES BALNEAIRE - Palm Beach Casino - Administrateur de la SA EDEN BEACH CASINO (Casino de Juan-les-Pins) - Administrateur de la SA Hôtel International de Lyon - Hilton Lyon
Marcel PARTOUCHE Vice-Président du Conseil de surveillance	- P-DG de la SA JEAN METZ (Casino de Berck-sur-Mer) - Administrateur de la SA NUMA (Casino de Boulogne-sur-Mer) - Administrateur de la SA CASINOS DU TOUQUET
Maurice SEBAG membre du Conseil de surveillance	- P-DG de la SA NUMA (Boulogne-sur-Mer) - Administrateur de la SA CASINOS DU TOUQUET - Administrateur de la SA JEAN METZ (Casino de Berck-sur-Mer) - Administrateur de la SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT - Administrateur de la SA CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne)
Maurice PARTOUCHE membre du Conseil de surveillance	- P-DG de la SA LE TOUQUET'S (Casino de Calais) - Administrateur de la SA CASINOS DU TOUQUET - Administrateur de la SA CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX - Administrateur de la SA JEAN METZ (Casino de Berck-sur-Mer)
Gaston GHRENASSIA dit Enrico MACIAS membre du Conseil de surveillance	Aucune autre fonction significative n'est exercée au sein du Groupe

Le conseil de surveillance qui s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2000, a organisé son travail à travers trois comités : d'audit, financier et des rémunérations.
Les différents comités se réunissent sous la présidence de M. Isidore PARTOUCHE qui en assure la coordination et l'animation avec la collaboration de M. Hubert BENHAMOU, Président du Directoire et celle de M. Ari SEBAG et de M. Patrick PARTOUCHE, chacun membre du Directoire, Directeur Général.
Les comités disposent, en relation avec les membres du Directoire, de la collaboration et de la participation des différentes directions fonctionnelles du Groupe. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent utiliser ou faire intervenir, suivant autorisation du Conseil de surveillance, les experts ou conseils extérieurs qu'ils jugent nécessaires.

Le Comité d'audit

Le comité d'audit a pour attribution de procéder à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.
Il assure également la liaison entre le Conseil de surveillance et les Commissaires aux comptes du Groupe.

Le Comité financier

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Le Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour mission de préparer la fixation de la rémunération des membres du Directoire, d'obtenir communication, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2000 s'élève à un montant total de 3 191 KF.
Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil de surveillance.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions réglementées en application des dispositions des articles L. 225-86 du nouveau code de commerce (ancien article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales) intervenues au cours de l'exercice sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, en page 58 du présent rapport.
Le conseil de surveillance qui s'est tenu le 2 novembre 1998 a décidé d'exclure du rapport spécial, les conventions qui ne relèvent pas de la procédure de l'article L. 225-86 du nouveau code de commerce (ancien article 143 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales) dans la mesure où elles portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales relevant de l'article L. 225-87 du nouveau code de commerce (ancien article 144 de la loi du 24 juillet 1966).
Sont considérées comme courantes et traitées à des conditions normales, certaines conventions passées avec des sociétés dont Groupe Partouche détient en général la totalité du capital. Elles correspondent à des mesures d'organisation interne telles qu'abandons de créances, prêts et cautions, reclassements de participations, prestations de services, répartition de frais généraux, redevances.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé est le suivant :

	France	Étranger	Total	
Jeux	1 164 621 089	58 734 434	1 223 355 523	72,07 %
Restauration	191 236 718	15 096 337	206 333 055	12,16 %
Hôtellerie	144 066 119	–	144 066 119	8,49 %
Pourboires	–	9 390 270	9 390 270	0,55 %
Discothèques	27 774 681	2 015 214	29 789 895	1,76 %
Entrées Salles de Jeux	14 477 248	2 126 229	16 603 477	0,98 %
Location immobilière	11 209 799	847 903	12 057 702	0,71 %
Divers	54 925 383	841 899	55 767 282	3,29 %
TOTAL	**1 608 311 037**	**89 052 286**	**1 697 363 323**	**100 %**

Répartition du chiffre d'affaires par activité principale et par zone géographique

Sociétés	Total	Jeux	Hôtellerie	Restauration	Autres
SATHEL	259 131 784	226 050 978	1 425 750	17 497 413	14 157 643
FORGES THERMAL	198 672 313	145 696 641	22 260 750	22 573 382	8 141 540
AIX THERMAL	131 269 446	124 090 393	–	2 230 852	4 948 201
SAINT-AMAND	98 762 215	91 940 899	–	5 435 074	1 386 242
EDEN BEACH CASINO	77 339 740	68 184 259	–	6 060 556	3 094 925
LCL FRANCE ET CIE	73 603 747	58 765 739	–	10 337 466	4 500 543
CASINO ROYAT	59 452 286	54 532 965	–	2 638 928	2 280 393
GARDEN BEACH HOTEL	57 132 829	–	42 810 703	11 208 714	3 113 412
SA HIL	56 613 331	–	27 208 967	24 805 432	4 598 933
CASINO PALAVAS	51 924 315	49 275 709	–	987 653	1 660 953
EGH PART-DIEU	50 492 099	–	28 109 234	20 096 084	2 286 782
CASINO LE LION BLANC	39 189 360	31 734 172	–	2 606 725	4 848 464
SACBM	39 067 380	33 008 433	720 128	4 140 961	1 197 858
KNOKKE (pôle Belge)	37 215 678	16 578 017	–	10 474 219	10 163 443
GRUISSAN	35 442 987	29 589 598	793 463	3 244 278	1 815 648
TOUQUET'S	35 168 940	32 455 882	–	1 575 364	1 137 695
GRAND CAFE	35 106 032	27 836 608	–	6 511 702	757 721
CASINO BEAULIEU	34 458 761	29 260 092	–	3 320 966	1 877 703
JEAN METZ	26 886 789	24 292 739	–	2 594 050	–
CASINO DES 4 SAISONS	25 904 457	21 624 533	–	3 305 659	974 265
CASINO CABOURG	25 218 559	20 016 053	–	3 729 355	1 473 151
CASINO VICHY	24 411 896	22 427 549	–	45 351	1 938 996
NUMA	21 508 552	20 277 253	–	572 928	658 371
DES FLOTS BLEUS	20 959 455	19 981 016	–	497 766	480 674
DJERBA	20 809 435	15 782 578	–	3 182 863	1 843 994
SEMCG	20 698 940	–	–	–	20 698 940
SA PALM BEACH	18 614 092	–	–	13 752 387	4 861 705
AQUABELLA	18 592 295	–	11 420 946	6 003 460	1 167 889
CASINO SAN ROQUE	16 986 523	12 060 338	–	2 454 519	2 471 666
HOTEL GOLF	12 046 948	–	5 443 024	5 869 663	734 261
CASINO LE MIRAGE	11 249 198	11 166 762	–	82 436	–
CHATEL-GUYON	9 638 327	8 804 551	–	411 609	422 167
BOURBOULE	9 361 995	7 997 104	–	1 357 366	7 525
MONTDORE	8 164 482	6 571 531	–	1 592 952	–
CASINO GRASSE	7 099 674	6 643 444	–	420 562	35 668
SPLENDID	5 400 277	–	3 873 155	–	1 527 122
GCL	4 790 028	3 562 952	–	222 252	1 004 824
SFDD	4 333 842	–	–	2 006 794	2 327 048
SA LE LYDIA	4 154 566	–	–	833 893	3 320 672
BUCAREST	3 940 177	3 146 740	–	6 368	787 069
EPSA	1 180 010	–	–	260 346	919 664
THERM'PARK	848 422	–	–	–	848 422
BARATEM	833 411	–	–	775 850	57 561
PORT LA NOUVELLE	824 725	–	–	1 288	823 437
SCI LES THERMES	750 003	–	–	–	750 003
GPE PARTOUCHE	720 064	–	–	–	720 064
SED	633 962	–	–	353 124	280 838
CAFE CARMEN	254 446	–	–	254 446	–
SCI RUE ROYALE	211 511	–	–	–	211 511
CHM	134 412	–	–	–	134 412
AZT	124 416	–	–	–	124 416
SCI MONTDORE	34 000	–	–	–	34 000
SC CASINO GRASSE	193	–	–	–	193
TOTAUX	**1 697 363 323**	**1 223 355 522**	**144 066 119**	**206 333 055**	**123 608 626**

Description de l'environnement concurrentiel

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration.
Parmi les 166 casinos autorisés sur le territoire national, plus de la moitié sont exploités par des groupes et les autres par des individuels.
Les principaux acteurs sont les suivants :

Identités des Groupes	Nombre de casinos exploités en France	Produit Brut des Jeux 2000 En FF (PBJ) (1)
Groupe Partouche	25	2 160 667 989
Groupe Barrière (o)	13	1 915 611 976
ACCOR Casinos (o)	12	1 284 165 947
Groupe Européenne de Casinos (o)	16	997 640 510
Groupe Tranchant (o)	15	964 670 126
Groupe Prudential (anciennement Moliflor) (o)	11	718 613 428
Aaron / Didot Bottin (o)	2	505 682 272
Groupe Hayot / Ernoult (o)	4	288 498 403
Groupe Emeraude (o)	7	262 899 754

(1) Le produit brut des jeux ou PBJ correspond au produit des jeux avant prélèvements et taxes.

Source : Syndicat des Casinos Modernes de France.

Description des principaux clients (o)

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée.
Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, a désormais regroupé l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU, ou au Loto.
En conséquence, la fréquentation des casinos a cru de façon exponentielle, la grande masse des clients disposent d'un budget jeu moyen de quelques centaines de francs mensuellement.
La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment. La croissance régulière de cette frange de la population, semble d'ailleurs être un gage de développement de l'activité du secteur.

Fournisseurs (o)

L'activité casino présente la particularité d'être très fortement réglementée.
L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeux fait l'objet d'un agrément du ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité.
C'est le cas des fournisseurs de machines à sous (Bally France, Ludi), cylindres de roulettes (Caro), de jetonnerie jeux traditionnels (Bourgogne et Grasset) et jetonnerie machines à sous (La monnaie de Paris), systèmes informatiques de gestion notamment (M.I.S.).

Description des ressources humaines par catégories (effectif moyen)

Catégories	31 oct. 1998 (n – 2)	31 oct. 1999 (n-1)	31 oct. 2000 (n)
Cadres	166	186	242
Agents de maîtrise et techniciens	105	128	137
Employés	1 976	2 200	2 849
Ouvriers	98	111	113
Total	**2 345**	**2 625**	**3 341**

ANALYSE DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

Risques de taux - risques de change

Les activités de Groupe Partouche à l'étranger, sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi neuf sociétés étrangères. Cinq sociétés sont situées en Belgique, une société au Maroc, une société en Tunisie, une société en Espagne et une société en Roumanie. L'ensemble ne représente que 5,25 % du chiffre d'affaires total et le groupe ne supporte pas de risque de change significatif. En conséquence, il n'y a pas de couverture de risque de change.

Risques juridiques

Groupe Partouche n'a pas, au cours de l'exercice précédent ni depuis, fait l'objet d'une procédure susceptible d'avoir une incidence sensible sur sa situation financière.

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le flux d'investissement réalisé au cours de l'exercice 2000 est en régression sensible par rapport à 1999 : en effet l'important programme démarré avec la construction de l'ensemble à la Cité Internationale de Lyon, passant par la création du casino de San Roque et se poursuivant actuellement avec la réalisation du nouveau casino d'Aix-en-Provence est en voie d'achèvement sur l'exercice en cours. Demeurent les investissements envisagés liés aux créations de nouveaux casinos de taille plus modeste (tels Alvignac et La Trinité-sur-Mer) et ceux relativement récurrents touchant à l'évolution des casinos existants. Ainsi, hors croissance externe, les investissements projetés sur les trois prochains exercices s'élèvent respectivement à 180 MF, 150 MF et 150 MF.
La croissance externe est présente d'année en année et s'est matérialisée en 2000 par l'acquisition du pôle Société Française de Casinos ; le groupe Partouche fort d'un endettement peu élevé, entend poursuivre en ce sens dans les exercices à venir. Sur le plan de la localisation de ces investissements, le territoire national reste la cible majeure et une attention accrue sera portée aux projets à l'étranger, plus longs à rentabiliser.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Le litige concernant la propriété du terrain dont la SA CANNES BALNEAIRE est emphytéote jusquen 2027, a donné lieu à un jugement de première instance prononçant un sursis à statuer sur la propriété dudit terrain. Ce jugement a été frappé d'appel par le syndicat de copropriétaire revendiquant. Aucune décision définitive n'interviendra avant plusieurs années.
Dune manière générale, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible davoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou le résultat de la société ou du Groupe.

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE GROUPE

Description du groupe

Groupe Partouche exploite aujourd'hui 30 casinos. 25 sont exploités en France et 5 à l'étranger.
72,1 % du chiffre d'affaires du groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante.
L'implantation des 25 Casinos en France et des 5 autres casinos à l'étranger, exploités par les filiales de Groupe Partouche sont répartis de la manière suivante :

FRANCE

Régions	**Commune d'implantation du casino**
Nord / Pas-de-calais	Saint-Amand-les-Eaux, Boulogne-sur-Mer, Le Touquet, Calais, Berck-sur-Mer
Haute-Normandie	Forges-les-Eaux, Dieppe
Basse-Normandie	Cabourg
Rhône-Alpes	La Tour de Salvagny, Lyon, Saint-Galmier
Auvergne	Vichy (Elysée Palace et Grand Café), Royat, La Bourboule, Le Mont-Dore, Châtel-Guyon
Languedoc - Roussillon	Gruissan
Hérault	Palavas-les-Flots
Provence - Alpes - Côte d'Azur	Cannes, Juan-les-Pins, Beaulieu, Aix-en-Provence, La Ciotat, Grasse

ÉTRANGER

Pays	**Implantation du casino**
BELGIQUE	Knokke le Zoute
TUNISIE	Djerba
ESPAGNE	San Roque
ROUMANIE	Bucarest
MAROC	Agadir

Organisation interne du groupe

La SA Groupe Partouche est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Premier marché (au comptant) de la Bourse de PARIS (code SICOVAM 5354).
Groupe Partouche assume une fonction de direction de l'ensemble du groupe, et l'ensemble de ces moyens sont consacrés à l'animation et à la direction des sociétés filiales. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations défini dans le cadre d'une convention de prestations de services de sièges. Ces prestations sont notamment des services financiers, de marketing, d'assistance technique, de formation et de recrutement du personnel, des services administratifs et de secrétariat général, le secrétariat et l'assistance juridique, des services de gestion financière, d'assistance comptable et de centrale d'achat.
La rémunération forfaitaire payée par chaque filiale à Groupe Partouche est calculée de manière forfaitaire sur la base de 2 % du chiffre d'affaires hors taxes. Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2000, le montant total perçu à ce titre a été de 31 435 KF hors taxes.

Intéressement du personnel

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

Nombre de concessions d'exploitation d'un casino et leur durée

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France, n'excède jamais 18 ans. Aujourd'hui, nous comptons 30 filiales directes ou indirectes de Groupe Partouche titulaires d'un contrat de concession pour l'exploitation d'un casino. Parmi ces sociétés, 25 ont obtenu l'autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux. Sur les cinq autres restantes, concernant deux établissements, nous sommes dans l'attente d'une autorisation du ministère de l'Intérieur d'exploiter les jeux.
Deux concessions significatives arrivent à échéance cette année.

Les renseignements de caractère général concernant la société et son capital

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination (article 2 des statuts)

La société se dénomme Groupe Partouche et a pour sigle G.P.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à PARIS (75017) au 141 bis, rue de Saussure.

Nationalité

La société est régie par la législation française.

Forme juridique

La société est de forme anonyme à Directoire et conseil de surveillance, régie par le code de commerce et le décret du 23 mars 1967.

Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société initialement fixée au 31 octobre 2008, est prorogée de 50 années par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1994 et elle expirera en 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :
La gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux.
La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés.
L'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement.
La réalisation d'opérations d'achat, de vente de tous titres sur marchés français et étrangers.
L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.
Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- la prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financière immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée sous le numéro 588 801 464 RCS PARIS

Code APE

741 J

Exercice social

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Affectation et répartition statutaire des bénéfices - (article 40 des statuts)

I - Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.
II - Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
1°/ Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.
2°/ Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.
Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de report à nouveau.
Le solde s'il en existe est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.
Cependant hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.
Les pertes s'il en existe sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrite à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.
3°/ L'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

Règles communes aux Assemblées Générales

Délais et modes de convocation - Information des actionnaires - (article 27 des statuts)

I- L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de surveillance ou les Commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social, ou par le liquidateur.
II - Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
III - Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.
Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'Assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.
L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire nationale des entreprises, les jour, heure et lieu de l'Assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.
L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.
Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première Assemblée.
Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.
La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le Directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

IV - L'information des actionnaires, préalablement à toute Assemblée, est assurée :
a) Par l'envoi, sur leur demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'Assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du Directoire et des observations du Conseil de surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années.
En outre, doivent être joints à cet envoi :
- s'il s'agit de l'Assemblée Générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- s'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le cas échéant, le rapport des Commissaires aux comptes.
b) Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.
V- Vote par correspondance.
Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Admission aux Assemblées - (article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.
Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Droit de vote - (article 31 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées Générales constitutives ou à caractère constitutif, dans lesquelles chaque actionnaire ne peut disposer de plus de dix voix ; le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

Existence de droits de vote multiples

Néant.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social - (article 7 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 560 266 434 francs. Il est divisé en 6 156 774 actions, d'une seule catégorie de 91 francs chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations - (article 12 des statuts)

Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 du nouveau code de commerce § 5 (ancien article 356-1 §5 de la loi sur les sociétés commerciales) devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage.
En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

Autorisation de rachat d'actions par la société

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 avril 1998 nous nous sommes dotés pour la première fois d'une autorisation de rachat d'actions propres en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Cette autorisation d'une durée de 18 mois, qui n'a pas été utilisée, est venue à expiration le 23 octobre 1999.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 1999 a autorisé le Directoire en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation d'une durée de 18 mois, qui n'a pas été utilisée, est venue à expiration le 25 septembre 2000.
L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le Directoire en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation d'une durée de 18 mois, a été utilisée pour un montant qui n'est pas significatif. Cette autorisation vient à expiration le 3 octobre 2001.

Capital autorisé mais non émis

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2000, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée par l'AGE du 4 avril 2000	Durée de l'autorisation (1)	Montant maximum En F.F.	Montant maximum En euros	Modalités
Augmentation de capital				
En numéraire	3 août 2002	426 372 050	65 000 000	Avec droit préférentiel de souscription Sans droit préférentiel de souscription
Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	3 août 2002	426 372 050	65 000 000	
Par émission de titres d'emprunt	3 août 2002	983 935 500	150 000 000	Avec droit préférentiel de souscription Sans droit préférentiel de souscription

(1) 26 mois à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2000

Evolution du capital social au cours des cinq dernières années

Années (du 1er novembre 1995 au 31 octobre 2000)		Montant des variations de capital (en F.F.) Nominal	Prime	Montant Successif du capital (en F.F.)	Nombre cumulé d'actions
1996				470 623 790	5 171 690
1997	AGE du 4 avril 1997 Augmentation de capital par apport en nature (ratification du traité d'apport des 10 008 actions de M. Lucien WILMS de la SA SATHEL à Groupe Partouche SA	89 642 644	304 390 956	560 266 434	6 156 774
1998				560 266 434	6 156 774
1999				560 266 434	6 156 774
2000				560 266 434	6 156 774

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Principaux actionnaires en février 2001	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des votes (3)
FINANCIERE PARTOUCHE SA (1)	3 855 500	62,62 %	62,62 %
SOGESIC SARL (2)	284 500	4,62 %	4,62 %
Famille PARTOUCHE	267 543	4,35 %	4,35 %
Sous-total	4 407 543	71,59 %	71,59 %
Public (4)	1 749 231	28,41 %	28,41 %
TOTAL	**6 156 774**	**100,00 %**	**100 %**

(1) La SA FINANCIERE PARTOUCHE est une holding familiale.

(2) La SARL SOGESIC est une centrale d'achat du groupe.

(3) Il n'existe pas de droits de vote double.

(4) Dont identifiés précisément, M. Lucien WILMS détenant 6,19 % du capital et la société E.E.M. (Belgique), détenant 7,74 % du capital.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus.
Aucun titre n'est détenu par les salariés.

Evolution de la répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices

Identités des principaux groupes d'actionnaires	31 octobre 1998 (n - 2)	31 octobre 1999 (n-1)	31 octobre 2000 (n)
Financière Partouche SA	62,62 %	62,62 %	62,62 %
SOGESIC SARL	4,62 %	4,62 %	4,62 %
Famille Partouche	4,49 %	4,48 %	4,35 %
Sous-total	**71,73 %**	**71,72 %**	**71,59 %**
Public	28,27 %	28,28 %	28,41 %
TOTAL	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**

Pacte d'actionnaire

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

Capital potentiel

Il n'existe aucun autres titres que ceux indiqués ci-dessus.

Options

Il n'existe à ce jour aucun plan d'options de souscriptions d'actions.

Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source SBF) (o)

Période	Cours extrêmes				Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions)	
	Plus haut		Plus bas				
	F.F.	Euros	F.F.	Euros		M F.F.	M Euros
1999							
Septembre	449,99	68,60	415,22	63,30	83 301	36,01	5,49
Octobre	445,39	67,90	413,91	63,10	40 851	17,38	2,65
Novembre	452,61	69,00	426,37	65,00	50 505	22,04	3,36
Décembre	560,84	85,50	442,77	67,50	75 999	37,26	5,68
2000							
Janvier	596,26	90,90	500,50	76,30	164 324	92,95	14,17
Février	544,44	83,00	461,14	70,30	114 630	56,22	8,57
Mars	531,33	81,00	474,26	72,30	34 127	17,22	2,61
Avril	522,80	79,70	472,94	72,10	68 134	33,19	5,06
Mai	490,00	74,70	432,93	66,00	89 984	41,85	6,38
Juin	531,33	81,00	432,93	66,00	98 968	48,74	7,43
Juillet	523,45	79,80	475,57	72,50	50 010	24,47	3,73
Août	482,13	73,50	419,81	64,00	40 806	18,04	2,75
Septembre	439,49	67,00	393,57	60,00	34 920	14,63	2,23
Octobre	396,85	60,50	347,66	53,00	23 521	8,66	1,32
Novembre	387,01	59,00	354,22	54,00	19 413	7,22	1,10
Décembre	384,72	58,65	314,99	48,02	76 599	27,29	4,16
2001							
Janvier	410,63	62,60	375,86	57,30	19 863	7,87	1,20
Février	472,29	72,00	406,69	62,00	65 063	28,67	4,37

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ (o)

L'action Groupe Partouche admise à la côte du second marché de la Bourse de Paris le 29 mars 1995 est depuis le 2 novembre 1998 à la côte du premier marché au comptant de la Bourse de Paris - (code 5354).

Etablissement assurant le service financier de la société

Le service des transferts et le paiement des dividendes sont assurés par la LYONNAISE DE BANQUE - Direction des Traitements Administratifs - Division titres émetteurs, Chemin Antoine Pardon - 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE.

DIVIDENDES

Le dividende distribué par action au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2000 est de 11,00 FF net (1,68 euros), soit un montant brut de 16,50 FF avec avoir fiscal (soit 2,52 euros).
Par ailleurs, les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents ont été les suivants :

En F.F. et en euros	Exercice clos le 31.10.19995	Exercice clos le 31.10.1996	Exercice clos le 31.10.1997	Exercice clos le 31.10.1998	Exercice clos le 31.10.1999
Montant du dividende global	31 030 140	41 373 520	55 410 966	61 567 740	67 724 514
Dividende net par action	6,00	8,00	9,00	10,00	11,00
Impôt payé	3,00	4,00	4,50	5,00	5,50
Revenu global par action	9,00	12,00	13,50	15,00	16,50

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2000, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.
Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'Etat (versement au Service des Domaines).

Les responsables du document de référence et du contrôle des comptes

LE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Hubert BENHAMOU - Président du Directoire

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance les données du présent document de référence sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elle ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Hubert BENHAMOU

LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les Commissaires aux comptes

Identité des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	Date de la première nomination	Date d'expiration du mandat
Titulaire K.P.M.G. Audit - Département de KPMG SA 1, Cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex	AGO du 2 octobre 1993	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant Monsieur Gérard RIVIERE 1, Cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex	AGO du 24 avril 1998	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Titulaire Monsieur José DAVID 47, Av. du Président Roosevelt - 92330 Sceaux	AGO du 4 février 1995	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant Monsieur Emmanuel QUINIOU 62, rue de la Faisanderie - 75116 Paris	AGO du 8 mars 1996	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DU 21 MARS 2001

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes de la profession à la vérification des informations de nature comptable et financière données dans le présent document de référence. Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations de nature comptable et financière qu'il contient, étant rappelé que les informations économiques, identifiées au moyen de "o" dans le document de référence, ne constituent pas des informations de cette nature et ne sont par conséquent pas couvertes par notre avis. Nos diligences décrites ci-dessous ont consisté, en fonction de la nature des informations comptables et financières présentées, à vérifier la concordance des informations présentées avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport et à apprécier la sincérité des autres informations historiques présentées.

1. Informations comptables et financières historiques

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 31 décembre 1999 arrêtés par le directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Nos diligences sur les autres informations historiques de nature financière et comptable présentées dans le document de référence ont consisté, selon les normes de la profession à vérifier leur sincérité et, le cas échéant, leur concordance avec les comptes annuels ou consolidés présentés dans le document de référence. A la demande de la COB, nous nous sommes assurés de la seule concordance des informations internes à la société qui ne sont pas de nature comptable et financière, avec les documents internes fournis sous la responsabilité des dirigeants de la société.

2. Conclusion sur le document de référence

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations de nature comptable et financière présentées dans ce document de référence.

Paris La Défense et Sceaux, le 21 mars 2001

José DAVID

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Maïr FERERES
Associé

LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Alain CENS
Directeur financier
Tél. 01 47 64 33 45

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse

Pages

1.- RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES
1.1 Le responsable du document de référence 79
1.2 Attestation du responsable du documents de référence 79
1.3 Les responsables du contrôle des comptes 79
1.4 Le responsable de l'information 79

3.- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société 74
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital 76
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote 77
3.4 Marché des titres de la société 78
3.5 Dividendes 78

4.- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE
4.1 Présentation de la société et du Groupe 71
4.2 Analyse des risques de la société 72
4.3 Faits exceptionnels et litiges 73
4.4 Effectif 72
4.5 Politique d'investissements 72

5.- PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS
5.1 Comptes consolidés du groupe 27
5.2 Comptes sociaux de la société 49

6.- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE
6.1 Identification des organes de direction et de surveillance 69
6.2 Rémunérations allouées aux organes de direction ou de surveillance 70

7.- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION PREVISIBLE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR
7.1 Evolution prévisible 20
7.2 Perspectives d'avenir 20

COB

En application de son règlement 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 21 mars 2001 sous le numéro R. 01-055. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.